

Région WALLONNE

Conférence Permanente du Développement Territorial

Rapport final

SUBVENTION 2014-2015

Recherche R.3 : Défis des espaces ruraux

Rapport final VF

Octobre 2015



Université Libre
de Bruxelles

IGEAT

Université Catholique
de Louvain

CREAT

Responsables scientifiques

Pour le GUIDe-IGEAT-ULB : Marie-Françoise Godart

Pour le CREAT-UCL : Yves Hanin

Chercheurs

Pour le GUIDe-IGEAT-ULB : Alain Coppens**, Michèle Haine**, Camille Tauvel

Pour le CREAT-UCL : Martin Grandjean, Raphaëlle Harou, Nicole Martin*, Coralie Meuris, Bénédicte Dawance.

* Jusqu'en avril 2015

** jusqu'en mai 2015

R.3. Défis des espaces ruraux

Table des matières

1.	Introduction et présentation de la recherche.....	4
1.1.	D'une thématique singulière à une thématique globale	4
2.	Objectifs de la recherche	4
2.1.	Objectifs de contenu.....	4
2.1.1.	Objectif 1 : Identifier les moteurs de développement de ces espaces	4
2.1.2.	Objectif 2 : Identifier les facteurs explicatifs des zones en difficultés.....	4
2.1.3.	Objectif 3 : Formuler des recommandations concrètes visant le rayonnement de la Wallonie	4
3.	Méthodologie	5
4.	Déroulement de la recherche.....	6
4.1.	Première partie de la recherche (novembre 2014 – avril 2015).....	6
4.1.1.	Première étape : cadres théorique et contextuel	6
4.1.2.	Deuxième étape : Identification des dynamiques, des leviers, des moteurs et des freins de développement de l'espace rural wallon.....	10
4.2.	Deuxième partie de la recherche (mai 2015 – octobre 2015)	15
4.2.1.	Troisième étape : Identification des enjeux et des dynamiques des espaces ruraux	15
4.2.2.	Quatrième étape : Conclusion et recommandations générales	43
5.	Bibliographie.....	46

1. Introduction et présentation de la recherche

1.1. D'une thématique singulière à une thématique globale

La recherche commanditée par la Région wallonne vise à rendre une place active et attractive à l'espace rural wallon. La thématique a été libellée dans le programme de travail de la subvention 2014-2015 de la Conférence Permanente du développement territorial (CPDT) de la façon suivante :

« Historiquement, les espaces ruraux ont été vécus comme des lieux multifonctionnels aptes à répondre de manière différenciée aux besoins multiples des populations, en respect des caractéristiques et de l'identité des espaces bâtis et non bâtis spécifiques... Le développement des villes, particulièrement marqué au cours du dernier siècle, a progressivement occulté cette aptitude. Dès lors, se pose le défi de remettre cette aptitude au centre de l'évolution des espaces ruraux en la déclinant sous différents aspects. »

2. Objectifs de la recherche

2.1. Objectifs de contenu

Les objectifs scientifiques de la mission relative aux espaces ruraux sont formulés comme suit :

2.1.1. Objectif 1 : Identifier les moteurs de développement de ces espaces

« Sur base du diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011), la recherche relative aux espaces ruraux a pour objectif concret d'en identifier les moteurs de développement et de comprendre leurs interactions et leurs mutations, notamment au regard des évolutions sociodémographiques projetées.

Ces moteurs constituent les bras de levier sur lesquels agir pour renforcer, équilibrer, dynamiser les espaces ruraux dans le respect des piliers du Schéma Développement de l'espace régional (SDER), en termes de logements, de services, d'économies, de transports, de ressources naturelles et de patrimoines. »

2.1.2. Objectif 2 : Identifier les facteurs explicatifs des zones en difficultés

« Au-delà de l'identification des moteurs de développement des espaces ruraux, cette recherche s'intéressera également aux vulnérabilités de ces espaces et aux questions d'accessibilité. A cet égard, divers acteurs de la ruralité ont relevé, à juste titre, la faible prise en compte des espaces ruraux (et diffus) dans le projet de SDER (projet de SDER adopté le 7 novembre 2013). La recherche s'appuiera sur les lacunes identifiées et sur les engagements de la Déclaration de politique régionale (DPR) pour répondre aux défis et besoins de la ruralité. »

2.1.3. Objectif 3 : Formuler des recommandations concrètes visant le rayonnement de la Wallonie

« La recherche visera à formuler des recommandations concrètes permettant aux espaces ruraux de participer pleinement et spécifiquement au rayonnement de la Wallonie. Afin de produire des résultats opérationnels à la fin de la subvention, l'équipe concentrera ses recherches sur les thèmes, parmi ceux qui sont cités supra, les plus en lien avec le développement territorial et permettant de rencontrer simultanément plusieurs types de besoins. »

3. Méthodologie

La méthodologie de la recherche repose sur **quatre étapes** (voir Figure 1) :

1. La première s'intéresse aux **cadres théorique et contextuel** de l'étude qui nous ont permis respectivement :
 - a. d'uniformiser les concepts utilisés dans la suite de la recherche, mais également de comprendre comment ces concepts interagissent dans l'espace rural et permettent d'expliquer son comportement territorial ;
 - b. d'identifier, au regard des observations réalisées à l'échelle européenne et en France, les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux et les principales dynamiques rurales et territoriales, de nature démographique, économique et de gouvernance.
2. La deuxième étape s'articule principalement autour de deux axes. Elle comprend :
 - a. d'une part, **l'exploitation approfondie du contenu du diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011)** dans les différents aspects liés aux espaces ruraux/diffus (les 6 défis et les secteurs logement/habitat, agriculture, sylviculture, tourisme, biodiversité, patrimoine bâti,...) ainsi que l'examen des **avis émis** par diverses instances (Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT), Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD), Fondation rurale de Wallonie (FRW), Union wallonne des entreprises (UWE),...) dans le cadre de la **consultation sur le projet de SDER** (adopté le 7 novembre 2013) et de l'analyse d'une série de **documents stratégiques et législatifs** ;
 - b. d'autre part, la **caractérisation de l'espace rural wallon**. L'examen de diverses données et indicateurs a permis de repérer **dix zones rurales** dans lesquelles les dynamiques qui ont un effet structurant mais aussi les dynamiques moins positives sont relativement homogènes dans chaque zone. Cette carte, servant d'outil pour la suite des étapes, permet de pointer et de cartographier les territoires porteurs de projets et les territoires plus repliés sur eux-mêmes.
3. La troisième étape a permis la mise en évidence des enjeux des territoires ruraux wallons et des dynamiques territoriales qui en découlent.
 - a. Dans un premier temps, nous avons proposé une **cartographie des dynamiques territoriales** à l'œuvre (tant positives que négatives). Cette cartographie des dynamiques territoriales à l'œuvre est entendue dans le cadre de cette recherche comme la nécessité de mettre en avant les diverses réalités qui composent les espaces ruraux. Ces dynamiques concernent **quatre types d'espaces** : l'espace résidentiel, l'espace productif, l'espace récréatif, et l'espace naturel. Sur base des résultats des étapes 1 et 2, nous avons identifié un **ensemble de dynamiques** qui représentent une partie des enjeux majeurs auxquels sont confrontés les quatre types d'espaces des zones rurales wallonnes.
 - b. Dans un deuxième temps, l'ensemble de ces dynamiques a été soumis à un vote en séance de comité d'accompagnement (16 juin 2015). Les dix dynamiques considérées comme les plus importantes, innovantes ou originales ont été choisies. Les autres dynamiques non-sélectionnées peuvent éventuellement constituer des pistes de recherche futures.
 - c. Enfin, chaque dynamique sélectionnée a été traitée de manière à mettre en évidence ses **déclinaisons au travers de l'espace rural wallon**. Le traitement des dynamiques diffère pour un certain nombre de raisons et pour chaque dynamique, en fonction des données et des sources disponibles, une liste non-exhaustive des **moteurs**, des **freins** a été dégagée.
4. La quatrième étape a permis de formuler des **recommandations** permettant de reconsidérer les spécificités des espaces ruraux en Wallonie de manière à démontrer leur participation intégrante au rayonnement de la Wallonie.

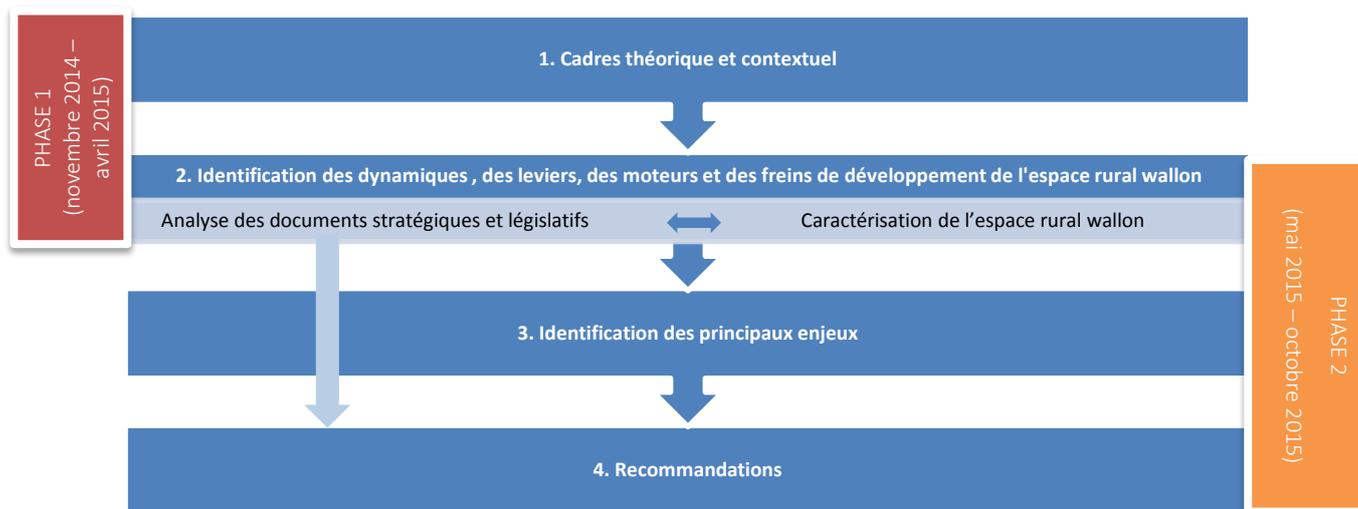


Figure 1 : méthodologie développée pour la recherche, structurée en deux phases (novembre 2014 – avril 2015 / avril 2015 – octobre 2015) et quatre étapes réparties dans ces deux phases.

Le calendrier de la recherche était établi sur une année. Les résultats de la première phase (novembre 2014 – avril 2015) ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire. Il a concerné les deux premières étapes dont les résultats sont synthétisés dans ce rapport (voir 4.1 Première partie de la recherche (novembre 2014 – avril 2015))

La deuxième phase vient compléter les résultats acquis précédemment en poursuivant les deuxième, troisième et quatrième étapes (voir 4.2 Deuxième partie de la recherche (mai 2015 – octobre 2015)).

4. Déroulement de la recherche

4.1. Première partie de la recherche (novembre 2014 – avril 2015)

4.1.1. Première étape : cadres théorique et contextuel

4.1.1.1. Cadre théorique

Partout en Europe, l'espace rural a connu ces dernières décennies de profondes mutations économiques, sociales et environnementales (ESPON, 2011). Les espaces ruraux européens sont en effet confrontés à un ensemble de changements globaux, tels que la globalisation des marchés, le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou la transition énergétique, qui perturbent leur structuration, leur fonctionnement et leurs relations (OCDE, 2006; Panel de Citoyens Européen, 2007). Ces **dynamiques globales^{1*}** dessinent les **grandes tendances d'évolution*** des espaces ruraux européens.

L'impact de ces dynamiques est toutefois extrêmement diversifié au niveau local. C'est pourquoi, depuis une cinquantaine d'années, la littérature tente de comprendre les différents aspects que prend le développement au niveau local et analyse tour à tour ses différentes composantes, comme l'aspect humain, financier ou social. Pour généraliser les propos, l'OCDE a introduit en 2001, la notion de **capital territorial***. Celui-ci est considéré comme l'ensemble des caractéristiques d'un territoire, qui se traduit par une combinaison de **facteurs endogènes***, à la fois matériels et immatériels, dont l'assemblage au sein de chaque territoire est unique (Camagni, 2008; ESPON, 2011).

¹ Les mots en gras suivis d'un astérisque* sont définis dans l'annexe 2.

Au niveau local, les **facteurs endogènes*** ou les caractéristiques du territoire agissent ainsi comme des **moteurs*** ou des **freins*** qui créent ou contraignent des **dynamiques rurales territoriales***. En termes de développement territorial, ces facteurs représentent les principaux leviers d'action politique. En effet, alors que les **grandes tendances d'évolution*** sont considérées comme immuables du point de vue de l'intervention politique, les **dynamiques territoriales*** peuvent être orientées via l'intervention sur les **facteurs endogènes*** (ESPON, 2011). Les atouts et les compétences du **capital territorial***, lorsqu'ils sont choisis, reconnus et valorisés par les acteurs politiques, économiques et sociaux, génèrent alors intentionnellement des dynamiques encourageant le développement territorial (Chevalier & Dedeire, 2007).

En se basant sur l'approche de l'*Asset-Based Community Development* (ABCD), Braithwaite (Braithwaite, 2009) distingue sept capitaux, matériels ou immatériels, qui constituent le capital d'une communauté ou d'un territoire (voir Tableau 1). Il est à noter également que la notion de **capital territorial*** n'est pas statique mais dynamique (Braithwaite, 2009; Farrell & Thirion, 1999). Effectivement, les facteurs constituant le capital évoluent dans le temps, premièrement parce que l'effet des dynamiques est rétroactif sur le **capital territorial*** mais également parce que certains facteurs sont interdépendants.

Tableau 1 : les sept capitaux déterminant le capital territorial (Braithwaite 2009)

<u>Capital territorial</u>		
<u>Composantes du capital</u>	<u>Définition</u>	
Facteurs matériels (tangibles)	<i>Capital financier</i>	Le capital financier est une ressource économique mesurée en termes d'argent et qui permet aux secteurs publics ou privés d'épargner ou d'investir dans d'autres capitaux.
	<i>Capital bâti</i>	Le capital bâti représente l'ensemble des biens matériels construit qui facilite la vie et le bien-être de la communauté (par ex. les infrastructures, équipements, bâtiments publics, privés ou individuels).
	<i>Capital naturel</i>	Le capital naturel représente l'ensemble des biens et services relatifs à l'environnement naturel (par ex. l'eau, les forêts, les minéraux, les terres, les animaux etc.), mais également l'ensemble des paysages et des flux d'énergie (renouvelables ou non).
Facteurs immatériels (intangibles)	<i>Capital social</i>	Le capital social se définit comme l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective. Il est constitué d'un ensemble de règles informelles (normes et valeurs) qui régissent les interactions entre agents et de caractéristiques structurelles (cadre formel) au sein duquel s'établissent les relations entre les agents (Loudiyi, Angeon, & Lardon, 2004). Il désigne également la capacité de coopération et d'action collective (capital relationnel) (Camagni, 2008).
	<i>Capital humain</i>	Le capital humain désigne l'ensemble des connaissances, des qualifications, des expériences et de la motivation des acteurs d'un territoire et qui déterminent leur capacité à travailler ou à produire. Il peut être amélioré par les services de soins, l'éducation ou la formation.
	<i>Capital culturel</i>	Le capital culturel représente l'ensemble des valeurs, croyances et représentations partagées qui déterminent la façon de voir le monde. Il peut être étroitement lié au capital humain et social.
	<i>Capital politique</i>	Le capital politique d'un territoire implique la notion de pouvoir et de gouvernance. Il distingue les initiatives locales et « <i>bottom-up</i> » des politiques « <i>top-down</i> » pour la distribution et l'utilisation des ressources. Il se réfère aussi à la structure et au fonctionnement du territoire, en termes, d'actions, d'équilibre, et de relations internes et externes avec les autres territoires.

La nature, la qualité et l'abondance des différents facteurs constituant ces sept capitaux conduisent à la différenciation des espaces ruraux européens du point de vue de leur **comportement territorial*** (Chevalier & Dedeire, 2007). Les **dynamiques rurales territoriales*** s'expriment de manière observable via un certain **comportement territorial***. La **trajectoire*** d'un espace rural peut être considérée

comme l'évolution dans le temps de son comportement territorial, sans cesse rééquilibré par le jeu des **dynamiques territoriales***.

La Figure 2 schématise le cadre théorique de la recherche. Deux ensembles de dynamiques ont été mises en évidence :

- d'une part, les **dynamiques globales*** ; qui tracent les **grandes tendances d'évolution*** des espaces ruraux, identifiées à l'échelle européenne ;
- d'autre part, les **dynamiques territoriales*** basées sur les facteurs endogènes du capital territorial ; qui tracent les **comportements territoriaux***, identifiés à une échelle plus restreinte, régionale ou locale.

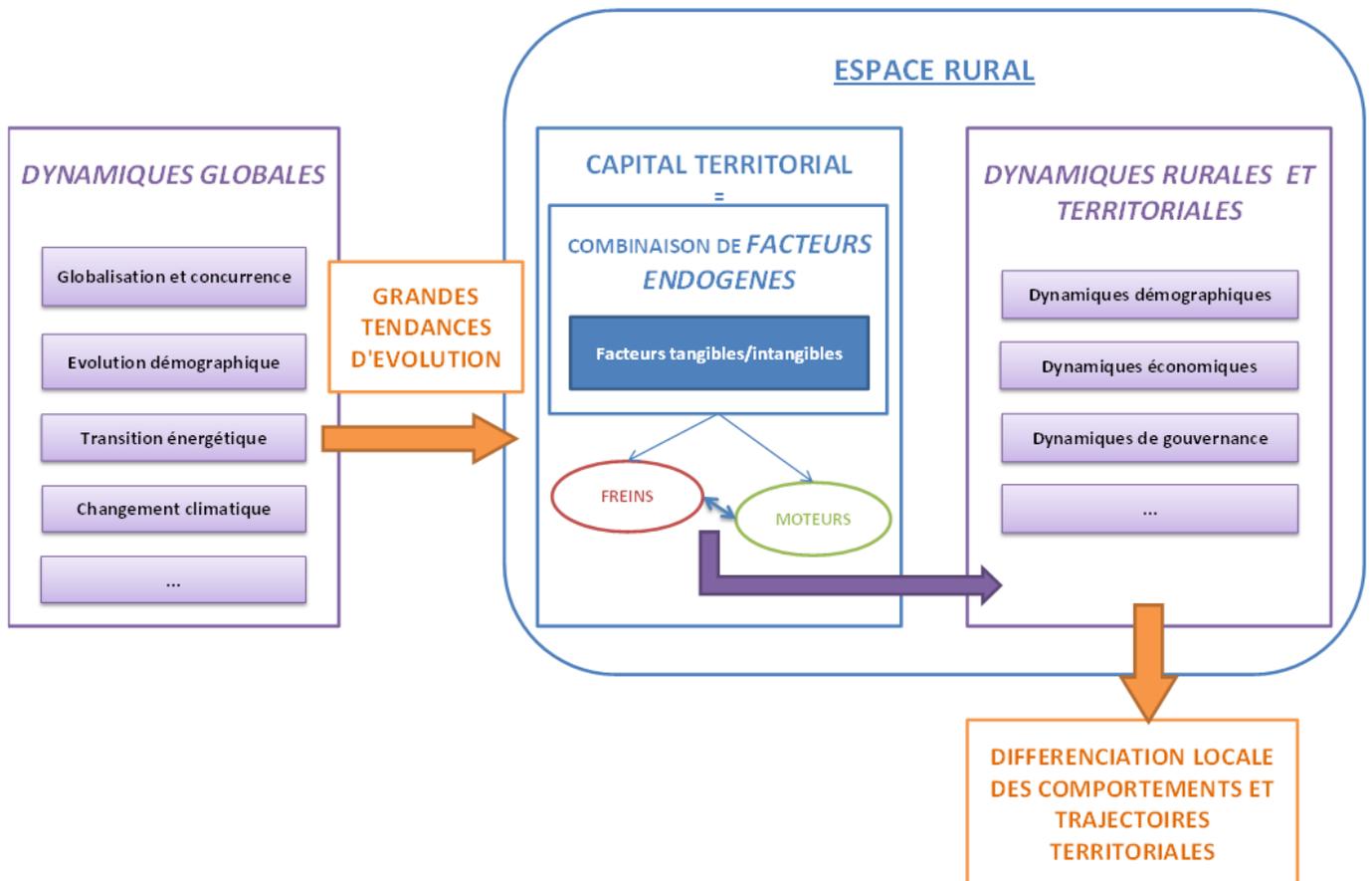


Figure 2 : schéma général du cadre théorique de l'étude (adapté de Chevalier and Dedeire, 2007; ESPON, 2011a; b)

Devant l'extrême complexité des comportements qui animent les espaces ruraux à l'heure actuelle, nous avons cherché à replacer les dynamiques rurales dans un cadre théorique relativement élargi et simplifié. L'espace rural est en effet le théâtre complexe de pratiques, de valeurs et de représentations qui évoluent, se modifient et se recomposent dans des mouvements de continuité ou de rupture (Chevalier, Dedeire, Ghiotti, Hirczak, & Razafimahefa, 2009).

Dans ce contexte, compte tenu de l'important volume d'informations qui s'entrelacent dans le temps et l'espace, il semble inapproprié d'imposer une lecture unique des espaces ruraux. Nous proposons donc d'entrevoir les principales dynamiques qui les animent tout en gardant à l'esprit que la caractérisation de ces dynamiques doit rester flexible, tant en termes d'échelles qu'en termes de représentations.

4.1.1.2. Cadre contextuel

Contextuellement, au regard des observations réalisées à l'échelle européenne et en France, certaines grandes tendances bouleversent la structure et le fonctionnement des espaces ruraux.

Premièrement, on a vu s'opérer une inversion de valeurs entre l'urbain et le rural. Alors que le premier a perdu de son attraction, le second a bénéficié d'une perception à nouveau positive, ayant pour résultat un repeuplement des campagnes.

Deuxièmement, alors que l'économie rurale était principalement synonyme d'économie agricole à la fin du siècle passé, elle s'est diversifiée et a entraîné une véritable « tertiarisation » de cette économie.

Troisièmement, les relations entre les villes et les campagnes se recomposent et les différences s'estompent de plus en plus. En réalité, c'est la relation qu'entretient tout espace rural avec l'ensemble du territoire qui doit être reconsidérée en raison de l'« hyper connexion », tant au niveau des infrastructures de transports que des moyens de communication.

Enfin, mettre en évidence les atouts des espaces ruraux et encadrer les retombées du nouvel afflux de résidents sont un nouveau défi que les politiques tentent de relever. Ce défi ne peut être relevé qu'en ayant une approche intégrée et multisectorielle de l'espace rural et en prenant en compte tous les acteurs du territoire.

A une échelle plus fine, différentes dynamiques rurales territoriales ont pu être mises en évidence :

Les **dynamiques démographiques** s'intéressent aux mouvements et aux déplacements des populations rurales. On note trois dynamiques démographiques principales :

- La migration positive, premièrement en raison de l'étalement urbain et de l'essor de la voiture individuelle et deuxièmement en raison de l'intérêt croissant pour les aménités rurales, un cadre de vie convivial, un paysage de qualité et la proximité de la nature ;
- L'exode rural, en réponse à des contraintes structurelles (faible accessibilité en transports et aux services par exemple) ou à des contraintes économiques (emploi faible et peu diversifié) ;
- La migration pendulaire, qui s'établit en raison d'une ségrégation spatiale des activités économiques et résidentielles.

Les **dynamiques économiques** s'établissent en lien avec les différents secteurs d'activités :

- Les dynamiques du secteur primaire : la spécialisation agricole et l'agriculture intensive, le développement de l'agriculture multifonctionnelle et l'exploitation des ressources naturelles (forêts, sous-sol, eau, etc.) ;
- Les dynamiques du secteur secondaire ou industrielles ;
- Les dynamiques du secteur tertiaire : l'économie résidentielle en relation avec la tertiarisation de l'économie, et le tourisme, qui relève de l'économie présentielle et qui nécessite une certaine patrimonialisation des atouts naturels et culturels du territoire.

Les **dynamiques de gouvernance** désignent de nouvelles formes de coopération entre plusieurs secteurs et/ou plusieurs niveaux décisionnels. Ces initiatives s'appuient sur le capital territorial pour améliorer la cohésion territoriale.

- Il peut s'agir d'une coopération verticale, qui relève d'un modèle de gouvernance multiniveaux et qui consiste à partager les pouvoirs entre plusieurs niveaux décisionnels ;
- Ou, d'une coopération horizontale, qui transcende les cadres administratifs et institutionnels ou forme des partenariats originaux, de manière formelle ou informelle, entre des acteurs parfois issus de contextes différents.

4.1.2. Deuxième étape : Identification des dynamiques, des leviers, des moteurs et des freins de développement de l'espace rural wallon

Cette deuxième étape a permis d'entamer le cœur de la recherche, à savoir : l'identification des dynamiques, des leviers, des moteurs et des freins de développement de l'espace rural wallon.

Cette démarche s'appuie :

1. sur une analyse de documents :
 - Diagnostic territorial de la Wallonie dans les différents aspects liés aux espaces ruraux ;
 - Avis issus de l'enquête publique relative au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013 (organismes et institutions à l'échelle wallonne et sous régionale) ;
 - Documents stratégiques et législatifs.
2. sur une **analyse d'indicateurs et de typologies sous forme d'indicateurs** : menant à la caractérisation de l'espace rural wallon. L'examen de diverses données et indicateurs a permis de repérer dix zones rurales dans lesquelles les dynamiques qui ont un effet structurant mais aussi les dynamiques de second plan apparaissent comme relativement homogènes dans chaque zone.

4.1.2.1. Analyse de documents

- **Démarche**

Ce travail s'est déroulé en trois étapes :

1. Analyse des documents stratégiques² et législatifs³ élaborés à l'échelle régionale, afin de voir si les espaces ruraux ou la ruralité y faisaient l'objet d'une approche spécifique.
2. Mise en évidence des perceptions des acteurs sur les dynamiques animant les espaces ruraux wallons sur base des documents stratégiques et législatifs wallons et sur des avis issus de l'enquête publique relative au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013 et rédigés par des organismes et des institutions à l'échelle wallonne et sous régionale.
3. Identification au sein des avis⁴ des propositions et recommandations les plus souvent citées et les plus pertinentes pour la recherche.

² Documents stratégiques : Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 (DPR), Schéma de développement de l'espace régional 1999 (SDER), Stratégie wallonne de développement durable, Projet du Plan régional de mobilité durable (projet du PRMD), Programme wallon de développement durable 2014-2020 (PWDR).

³ Documents législatifs : Décrets relatifs au développement rural, aux parcs naturels, aux pôles de compétitivité, au Code forestier wallon ainsi qu'au Code wallon de l'agriculture.

⁴ Avis issus de l'enquête publique relative au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013 : Conseils consultatifs reconnus (CRAT, CWEDD, ETC.), administration régionale et para-régionale (DGO3, CGT, etc.), fédérations professionnelles (Commission régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC), Union professionnel du secteur immobilier (UPSI), UWE, etc.) et associations de défense de l'environnement à l'échelle de la région (Natagora, Fédération Inter-environnement Wallonie (IEW)).

- **Résultats**

- **L'approche des « espaces ruraux » : un triple constat**

Nous faisons état d'un triple constat concernant l'approche des espaces ruraux dans l'ensemble des documents analysés.

Il y a une **absence généralisée de définition des concepts relatifs à la ruralité**. La plupart des documents y font référence de manière explicite ou implicite, mais ne pose jamais de définition précise sur les termes de « ruralité », de « milieu rural », de « territoire rural » ou d'« espace rural ». La conception de ces espaces est généralement « résiduelle » et « minimaliste » (espaces non-bâti, espaces peu denses, espaces non-urbains, espaces non centraux, etc.), ce qui mène à les considérer comme un ensemble spatialement homogène régi par des comportements uniformes. Cette démarche encourage les politiques et autorités à ignorer la diversité des comportements ruraux, de plus en plus marquée, tant des points de vue économique et social qu'environnemental.

Malgré tout, une **approche spécifique au milieu rural reste à l'ordre du jour**, notamment dans le cadre de la DPR, des opérations de développement rural ou des parcs naturels. Il est ainsi reconnu que les espaces ruraux présentent des défis qui leur sont spécifiques, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, le logement, l'accès aux soins de santé, la lutte contre la pauvreté ou l'accès aux services publics et privés.

De plus en plus, on note une **ouverture à la transcommunalité**, notamment via la mise en place des GAL et des parcs naturels, ce qui traduit un véritable engouement et une réelle pertinence de ce type de gouvernance. Les **relations ville-campagne** sont également de plus en plus abordées, notamment en termes de complémentarité entre les espaces urbains et ruraux. Ces allusions sont toutefois épisodiques.

- **Les dynamiques globales**

Les cinq dynamiques globales relevées (*cf. Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*) qui dessinent les grandes tendances d'évolution en Wallonie sont : la dynamique de **transition énergétique et de changement climatique**, la dynamique de **désindustrialisation** et de **globalisation**, la dynamique de **augmentation et de vieillissement démographique**, la dynamique de **réduction de la biodiversité** et de **fragmentation des habitats écologiques** et enfin, les dynamiques d'**influences trans/supra/régionale et internationale**.

La durabilité des dynamiques des espaces ruraux repose notamment sur la prise en compte de la transition énergétique dans leur mise en œuvre et leur gestion (*cf. Stratégie wallonne de développement durable*). Cela passe nécessairement par une **dynamique de réduction de la consommation en énergie**, qui s'applique, entre autres, dans les secteurs :

- de la production (alimentaire, agro-alimentaire, agricole, industrielle) (*cf. Code wallon de l'agriculture, Plan Wallon de développement durable (PWDR)*) ;
- des transports et de la mobilité (réduction des distances, logistiques, transports en commun, multimodalité, télétravail) (*cf. DPR, SDER, Projet de plan régional de mobilité (PRM), Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*) ;
- de l'aménagement du territoire (localisation des activités et services, adéquation entre la structure spatiale et les réseaux de transport) (*cf. SDER, Stratégie wallonne de développement durable, Projet de PRM*).

En ce qui concerne le changement climatique, la gestion des ressources naturelles est concernée (préservation des stocks de carbone) (*cf. Code forestier wallon*).

- Les dynamiques rurales et territoriales

- *Les dynamiques économiques*

La **dynamique économique agricole** est considérée comme une des principales dynamiques en milieu rural, grâce à son ancrage spatial et à sa multifonctionnalité (cfr. *Avis relatifs au projet de SDER projet adopté le 7 novembre 2013, PWDR, Code wallon de l'agriculture*). Les documents analysés relèvent également de nombreuses sous-dynamiques économiques ainsi que d'autres dynamiques comme la gouvernance en lien avec le rural. Les **dynamiques économiques** sont grandement soutenues par le renforcement du capital territorial social et humain, les mises en réseau et synergies entre acteurs économiques, et avec la recherche et les besoins des populations locales (cfr. *PWDR, développement rural*).

- Une **dynamique de diversification de l'agriculture** est à l'œuvre et encouragée par diverses mesures (cfr. *Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*). En ce qui concerne son soutien, l'accent est mis sur les actions agissant sur les facteurs intangibles (valorisation de l'agriculture, sensibilisation aux pratiques durables, promotion du modèle coopératif, circuits courts, formation et recherche, etc.) mais aussi sur l'injection de capital financier (démarrage, reprise d'exploitation, amélioration de la rentabilité, diversification) (cfr. *Code wallon de l'agriculture, PWDR*).
- Un lien fort avec la **dynamique économique industrielle**, essentiellement agro-alimentaire, est parfois mis en exergue (cfr. *PWDR*) et parfois non (cfr. *Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*).

Une **dynamique de création d'emploi** est encouragée dans les milieux ruraux (cfr. *DPR, PWDR*) et représente un réel potentiel de développement dans les secteurs liés à l'agriculture, au développement touristique, à la transformation agro-alimentaire, au bois et à la biomasse et à la valorisation des matières premières.

De manière générale, la stabilité, le caractère durable et la résilience des dynamiques économiques reposent sur leur caractère fonctionnel, circulaire et sobre en carbone (cfr. *PWDR, Stratégie wallonne de développement durable*). Les dynamiques économiques sont également renforcées par le soutien à la compétitivité et à l'innovation des secteurs prometteurs en milieu rural, essentiellement l'agriculture, la sylviculture, l'agro-alimentaire (cfr. *PWDR*) et le tourisme (cfr. *Développement rural*).

Les pôles de compétitivité (**dynamique de coopération horizontale entre les secteurs de l'entrepreneuriat, de la formation et de la recherche**) relatifs aux secteurs prometteurs en milieu rural, notamment Mecatech (ingénierie mécanique), WagrALIM (agro-alimentaire) et GreenWin (chimie verte et matériaux durables), doivent davantage intégrer les espaces ruraux d'un point de vue spatial (cfr. *Pôles de compétitivité*), afin d'exploiter pleinement leur potentiel de croissance économique.

- *Dynamiques résidentielles*

Les **dynamiques résidentielles** dans les espaces ruraux sont importantes et ne peuvent être négligées (cfr. *Développement rural, SDER, Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*). Pour l'instant, l'espace rural représente le « lieu de vie de 40 % des wallons » (cfr. *DPR*). Cette dynamique nécessite de mettre en œuvre des mécanismes pour maîtriser l'urbanisation (maîtrise du capital bâti) (cfr. *SDER, Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*).

Les potentiels résidentiels et de création d'emplois en milieu rural sont pleinement encouragés par l'amélioration des conditions de vie (*Développement rural*), via le maintien du service public, le bon accès des citoyens et entreprises aux services en milieu rural (cfr. *DPR*) et notamment l'accès à la mobilité pour tous (cfr. *Projet de PRM*).

- *Dynamiques de cohésion sociale*

Les dynamiques de cohésion sociale peuvent être incitées à travers le renforcement de plusieurs facteurs :

- l'accès à la mobilité et aux soins de santé grâce à un équipement équilibré du territoire (capital bâti) (cfr. *Stratégie wallonne de développement durable, SDER*) ;
- l'augmentation des revenus des agriculteurs (capital financier) (cfr. *PWDR*) ;
- la création d'emploi (capital social) (cfr. *PWDR*) ;
- la création de transports collectifs à finalité sociale (capital social (relationnel), capital bâti) (cfr. *projet de PRM*) ;
- l'élaboration participative et incitative ainsi que la mise en réseau et en synergie dans le cadre de projets territoriaux (capitaux intangibles (social, humain et politique)) (cfr. *Développement rural, Parcs naturels*).

- *Dynamiques de mobilité*

En ce qui concerne la **dynamique de suprématie du mode routier** en termes de mobilité, de transports et de logistique, les avis dénoncent le peu d'engagements en termes de développement de la mobilité douce et des transports en commun (**dynamique de multimodalité**) (cfr. *Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013*).

- *Dynamiques de coopération horizontale à l'échelle des communes*

On cite les **dynamiques de trans/supra/communalité** et donc, les **dynamiques de coopération horizontale** à l'échelle des communes, comme principe intégrateur pour des facteurs endogènes de nature transversale, comme l'emploi ou l'enseignement, mais aussi au caractère plus localisé, comme le capital naturel (cfr. *Avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013, Parcs naturels*).

4.1.2.2. Analyse d'indicateurs et de typologies sous forme cartographique

- **Démarche**

En parallèle à l'analyse des documents stratégiques et législatifs et des avis relatifs au projet de SDER adopté le 7 novembre 2013, l'équipe de recherche s'est penchée sur les dynamiques de développement territorial propres aux espaces ruraux wallons.

Pour caractériser les dynamiques territoriales wallonnes des espaces ruraux, cette partie de la recherche est articulée autour de deux étapes.

1. **Délimitation du périmètre d'étude** : Quels sont les espaces du territoire wallon concernés par la recherche? L'équipe de recherche a passé en revue les différents critères qui sont utilisés au niveau européen ou en Wallonie pour délimiter l'espace rural.
2. **Caractérisation de ces territoires** : Une fois le périmètre défini, nous avons été amenés à identifier les caractéristiques de ces territoires.

- **Résultats**

- **Délimitation du périmètre d'étude**

L'équipe de recherche a choisi la classification élaborée par la DGO3 qui classe les 262 communes wallonnes comme suit : 33 communes urbaines, 82 communes semi-rurales et 147 communes rurales. Le choix de l'équipe de recherche de retenir cette classification doit être interprété comme illustrant la volonté d'inclure dans la recherche le maximum de communes wallonnes. Nos travaux se

focaliseront plus précisément sur les communes rurales et les communes semi-rurales telles qu'illustrées par la carte ci-dessous.

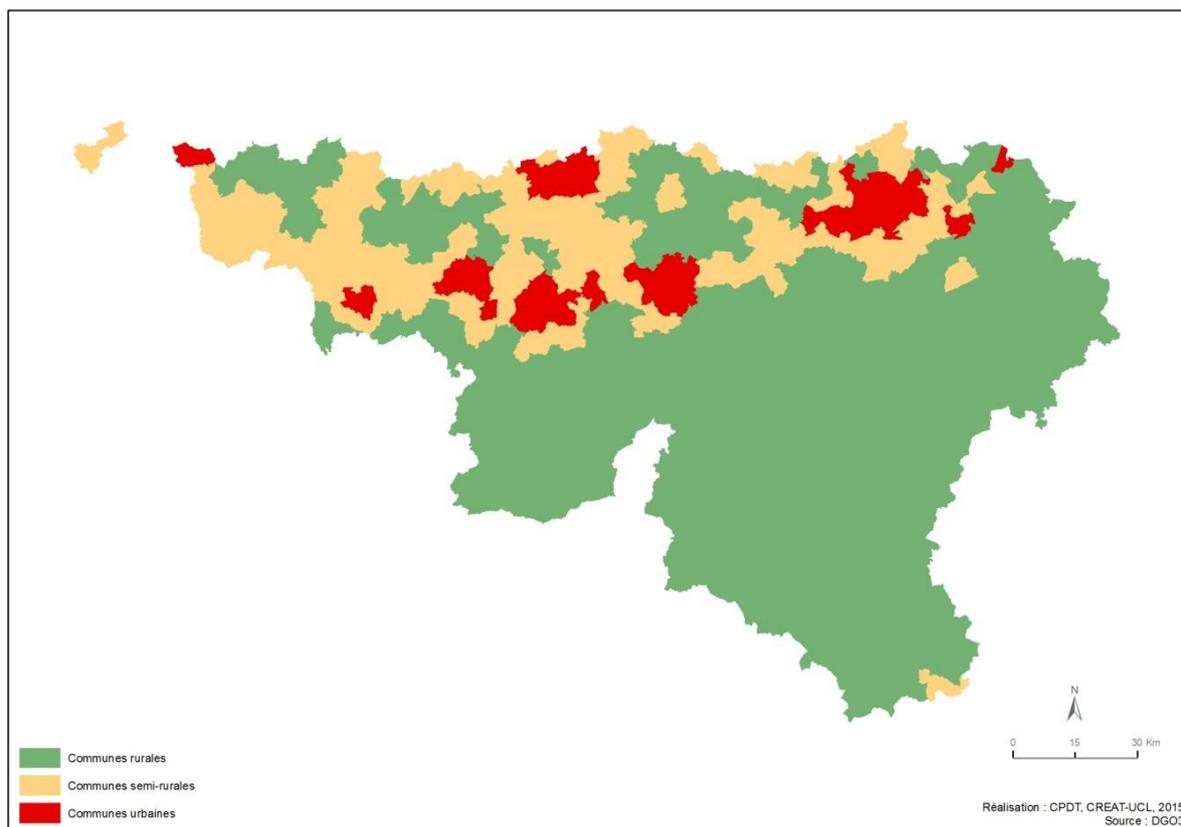


Figure 3 : Classification des communes wallonnes selon la typologie de la DGO3

o Caractérisation de ces territoires

Dans un premier temps, différentes typologies communales ont été analysées et complétées par une analyse en composantes principales relatives à diverses variables clés issues du diagnostic territorial de la Wallonie.

Les typologies mettent cependant en évidence un découpage géographique tel que le laissent apparaître les classifications établies sur base de la densité de population : le sillon industriel historique (axe ouest-est) marque une certaine rupture entre les communes au nord, plus urbanisées, avec une agriculture orientée vers les grandes cultures et une base économique résidentielle marquée, et les communes au sud, plus forestières avec des territoires peu denses, ponctués de villes centres et avec une activité touristique forte. Hormis cette différenciation nord-sud, le sillon industriel fortement urbanisé affiche des performances relativement faibles en termes d'accès aux droits fondamentaux (niveau socio-économique inférieur à la moyenne wallonne). Un deuxième axe, nord-sud (Bruxelles-Luxembourg), fait ressortir des communes avec une dynamique d'urbanisation moyenne à élevée.

Dans un deuxième temps, pour compléter les informations issues de ces typologies, l'analyse de thématiques spécifiques a été réalisée. Des indicateurs relatifs à ces thématiques ont été choisis sur base des analyses AFOM réalisées dans le cadre du diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011).

Les observations faites autour des typologies et indicateurs ont permis de proposer un découpage spatial du territoire wallon en dix zones relativement homogènes en termes de spécificités (Figure 4). Ce découpage doit être considéré comme un outil cartographique facilitant l'identification des différents enjeux de l'espace rural en Wallonie et les déclinaisons des différentes dynamiques étudiées

dans la suite de la recherche. Le capital territorial de chaque zone a été détaillé à l'aide de plusieurs sources. Il se trouve dans l'annexe 3 du présent rapport⁵.

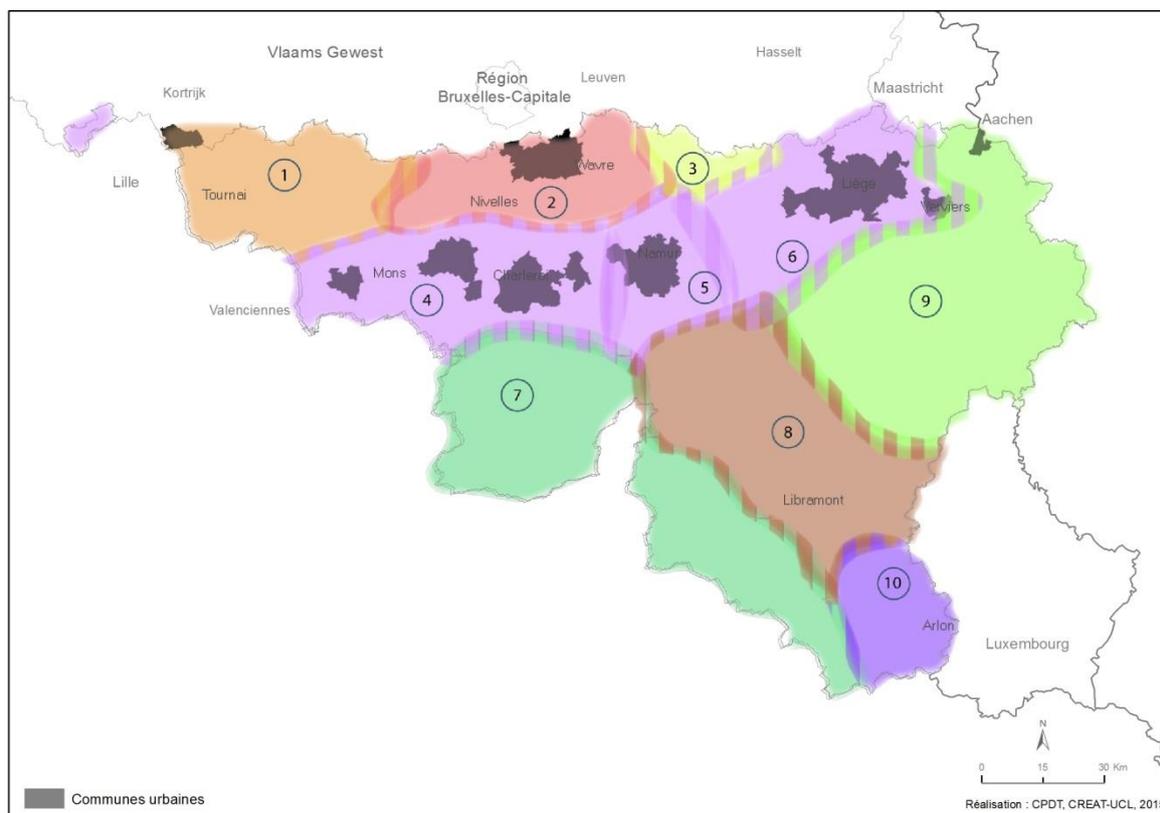


Figure 4 : Proposition de découpage spatial en 10 zones en fonction de l'analyse des données statistiques, des structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales observées ou pressenties

4.2. Deuxième partie de la recherche (mai 2015 – octobre 2015)

4.2.1. Troisième étape : Identification des enjeux et des dynamiques des espaces ruraux

4.2.1.1. Les dynamiques et enjeux des quatre types d'espaces des zones rurales

- **Démarche**

L'identification des dynamiques principales des espaces ruraux wallons a été réalisée en scindant l'espace rural en **quatre types d'espaces** : l'espace productif, l'espace récréatif, l'espace naturel et l'espace touristique.

Sur base des dynamiques identifiées d'une part dans les cadres théorique et contextuel (étape 1) et d'autres part dans les documents stratégiques et législatifs et dans les avis émis au sujet du projet de SDER adopté le 7 novembre 2013, nous avons identifié un **ensemble de dynamiques** pressenties

⁵ Notons que cette annexe n'est pas exhaustive et la notion de capital territorial mériterait d'être approfondie pour chaque zone.

comme constituant les **enjeux majeurs** auxquels sont confrontés les quatre types d'espaces des zones rurales wallonnes.

L'identification des dynamiques et leurs principales caractéristiques ont été présentées lors d'un comité d'accompagnement en juin 2015⁶. L'objectif de ce comité d'accompagnement était de sélectionner une dizaine de dynamiques prioritaires à analyser.

- **Résultats**

- **Schéma conceptuel**

Il est aujourd'hui reconnu que les espaces ruraux sont multifonctionnels. Deux aspects majeurs ressortent de l'examen de cette multifonctionnalité (Perrier-Cornet, 2001) : « *le ré-arbitrage des relations à l'œuvre entre campagne ressource et campagne cadre de vie et la montée en puissance de la nature* ». De manière générale, quatre fonctions principales des espaces ruraux sont identifiées à la lecture des travaux sur le sujet : la fonction résidentielle, la fonction productive, la fonction de récréation et de tourisme et la fonction environnementale.

L'équipe de recherche s'est basée sur cette grille d'analyse pour identifier et classer les dynamiques relevées ou pressenties des espaces ruraux.

Les espaces (résidentiel, productif, naturel et récréatif) ne sont cependant pas exclusifs et peuvent/doivent dans certains cas accueillir plusieurs fonctions. Les interactions entre eux sont fortes. L'approche adoptée ne doit donc pas être perçue comme une volonté de traiter les territoires ruraux sous l'angle d'un zonage et d'une spécialisation fonctionnelle de ceux-ci.

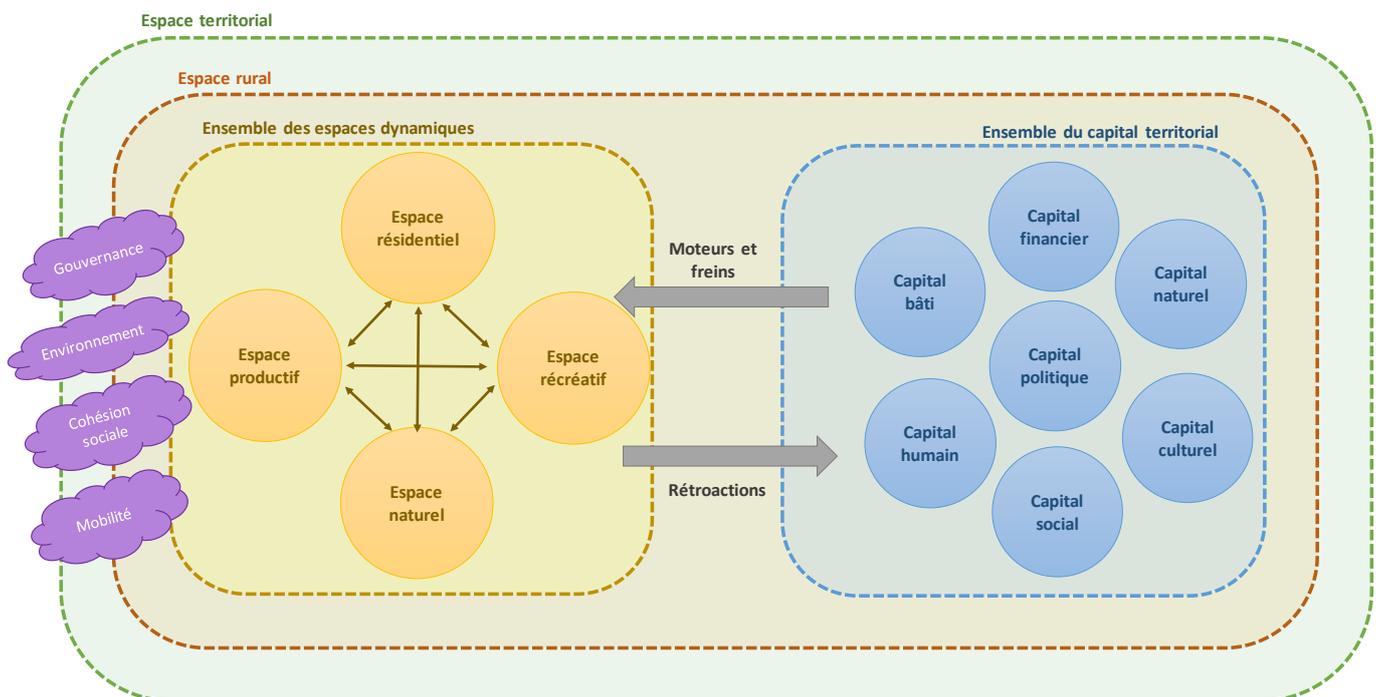


Figure 5 : Schéma conceptuel pour l'identification des dynamiques des espaces ruraux

⁶ Nous reprenons ci-dessous, par espace, les dynamiques proposées aux membres du comité d'accompagnement. Une brève description de ces dynamiques avait été transmise préalablement aux membres du comité d'accompagnement. Elle est reprise, pour information, en annexe.

○ Espace naturel

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a officialisé le concept de développement durable et a notamment défini les priorités mondiales en termes de protection et de gestion intégrée de l'espace naturel. Depuis, l'intérêt des individus pour la nature ne cesse de s'affirmer et de se généraliser (Deverre, Mormont, & Soulard, 2002; Mora, 2008).

Quatre grands enjeux sont aujourd'hui identifiés en matière d'espaces et de milieux naturels : ils concernent la protection des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la protection contre les risques naturels, et le maintien des aménités et du cadre de vie (DATAR, 2003). La gestion des territoires ruraux est largement liée à ces enjeux, surtout en matière de gestion de l'eau, du sol et de la biodiversité. Les espaces ruraux tendent ainsi à être reconsidérés comme des espaces naturels (Perrier-Cornet & Hervieu, 2002). Ces évolutions se traduisent alors fréquemment par un mouvement de patrimonialisation, d'appropriation des enjeux naturels par les individus, au sein des territoires (Mora, 2008).

L'espace naturel dans l'espace rural renvoie à une représentation objective de la nature, basée sur ses caractéristiques « fonctionnelles » (Deverre et al., 2002). Celui-ci se révèle constitué de divers environnements, qu'ils soient sauvages, aménagés, dégradés ou productifs et aux enjeux multiples (Billaud, 2004). L'espace naturel dans l'espace rural possède ainsi une image plurielle (aménités, comme le paysage et le cadre naturel ; des ressources naturelles ; une réserve de biodiversité ; des zones de risques majeurs ; un environnement global) (Billaud, 2004).

Nous avons choisi de développer les dynamiques de l'espace naturel rural en nous focalisant sur les enjeux que mettent en évidence les services écosystémiques. Les services écosystémiques (SE) sont définis comme les services et les bénéfices fournis par les écosystèmes et qui sont autant de supports et de ressources nécessaires au développement des activités économiques et sociales de la société. Ce concept a connu un intérêt croissant depuis le *Millenium Ecosystem Assessment* (MEA) (2005) qui l'a utilisé pour étudier les interactions entre les activités environnementales, économiques et sociales. Depuis, beaucoup d'initiatives ont été entreprises pour approfondir théoriquement ce concept et pour concrètement y avoir recours dans les décisions politiques et institutionnelles.

Les services rendus par les écosystèmes peuvent être classés entre (Dufrêne, 2013; Millennium Ecosystem Assessment, 2005) :

- les services de soutien, services nécessaires à l'existence des autres services ;
- les services d'approvisionnement ;
- les services de régulation, et ;
- les services culturels.

L'évaluation de ces services écosystémiques permet alors d'éclairer les choix qui affectent les SE, notamment en termes d'aménagement du territoire. Le concept de SE a ainsi un potentiel énorme pour parvenir à une gestion réfléchie et durable de nos espaces ruraux (et naturels en particulier) puisqu'il réunit et intègre les divers aspects sociaux, économiques et environnementaux. Effectivement, concilier les intérêts écologiques et anthropocentriques a toujours été un exercice difficile en termes de gestion territoriale. En Wallonie, la demande d'espace se fait de plus en plus forte et l'urbanisation croissante entraîne la destruction de nombreux SE (CPDT, 2011; SPW, 2012). Les politiques d'affectation du sol et d'aménagement du territoire doivent ainsi nécessairement concilier dans un seul et même espace des objectifs parfois contradictoires, et trouver des points communs et des synergies entre différentes occupations du sol (Dufrêne, 2013; ECNC, 2012).

En nous basant sur le concept de SE et sur la nécessité de l'évaluation de leur valeur, nous avons jugé qu'une des dynamiques centrales au sein de l'espace naturel est la « *dynamique de valorisation des ressources naturelles* ».

Effectivement, comprendre la gamme complète et la valeur de l'ensemble des ressources naturelles peut aider les gouvernements et les entreprises à prendre des décisions efficaces, moins coûteuses et plus responsables (PNUE, 2012), au-delà du cadre du PIB et en s'attachant à tous les « biens » dont le pays a besoin pour sa croissance et son bien-être à long terme.

Dans la suite de la recherche, nous définirons les « ressources naturelles » comme l'ensemble des composantes biotiques (faune, flore, autres organismes vivants) et abiotiques (éléments minéraux, roches, eau, etc.) qui constituent les écosystèmes, naturels ou anthropiques, présents, dans ce cas-ci aux seins des espaces ruraux.

La valorisation des ressources naturelles passe par la prise en compte de leurs différentes fonctions. Elles peuvent être classées en 3 catégories principales (de Groot, Wilson, & Boumans, 2002) :

- les fonctions productives ;
- les fonctions socio-culturelles (et patrimoniales) ;
- les fonctions écologiques (d'habitat et de régulation).

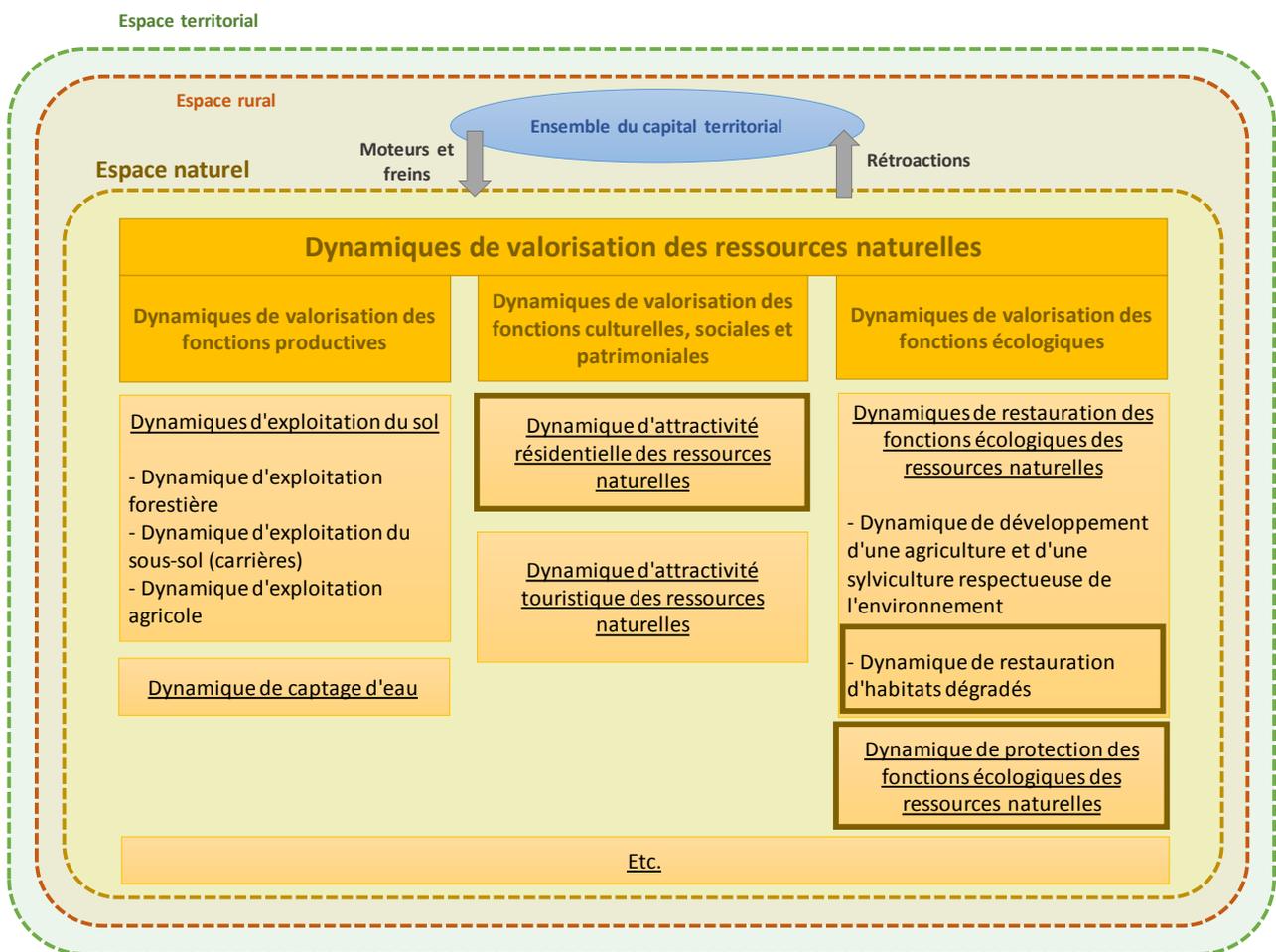


Figure 6 : Schéma conceptuel de l'espace naturel : présentation des dynamiques. Les dynamiques encadrées en gras sont les dynamiques sélectionnées par l'équipe de recherche pour une soumission à l'avis de sélection du comité d'accompagnement en juin 2015. Une description de ces dynamiques est jointe en annexe

○ Espace productif

L'usage productif correspond à la campagne ressource vue comme le support d'activités économiques (Perrier-Cornet, 2001).

Pour favoriser le développement économique, l'attractivité des territoires est considérée comme un facteur clé. Il s'agit davantage dans ce cas pour un territoire d'une attractivité offensive c'est-à-dire la capacité d'un territoire à attirer de nouveaux investissements, de nouveaux capitaux et de nouveaux revenus (Fabre et al., 2012).

Néanmoins, la valorisation des atouts du territoire peut également amener un développement local endogène qui selon (Jouen M., 2007) se différencie d'un développement économique local par une composante sociale associée à une approche partenariale et ascendante beaucoup plus marquée.

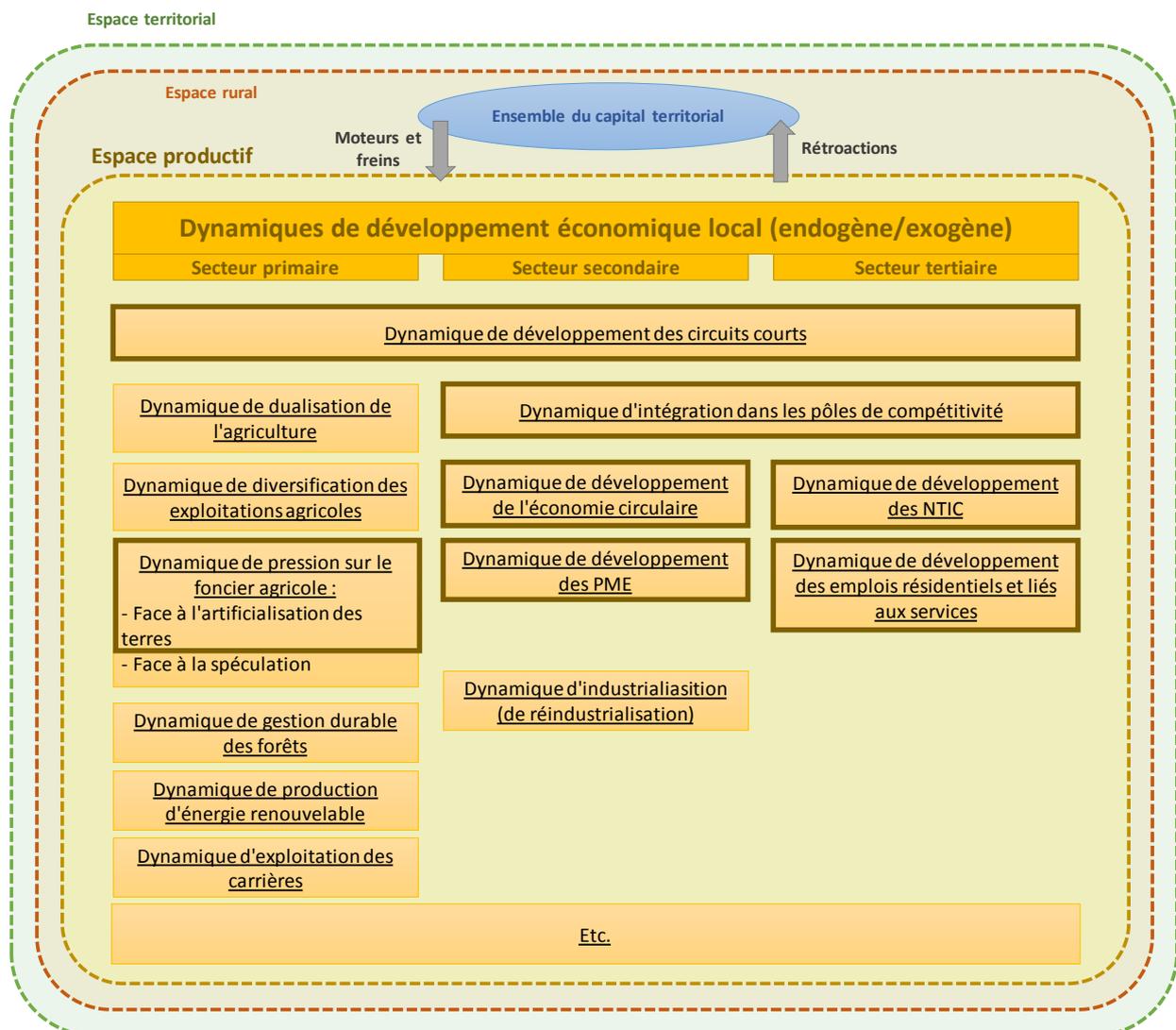


Figure 7 : Schéma conceptuel de l'espace productif : présentation des dynamiques. Les dynamiques encadrées en gras sont les dynamiques sélectionnées par l'équipe de recherche pour une soumission à l'avis de sélection du comité d'accompagnement en juin 2015. Une description de ces dynamiques est jointe en annexe

- Espace résidentiel

En lien avec l'évolution démographique wallonne, les phénomènes de perte d'attractivité des villes (notamment pour les familles aisées le plus souvent à la recherche d'une habitation 4 façades dans un environnement vert et tranquille), de périurbanisation toujours plus lointaine, et de généralisation des navettes entre le domicile et le travail, la fonction résidentielle occupe une place croissante au sein des communes rurales et semi-rurales, en termes de consommation d'espace et de superficie résidentielle moyenne par habitant. Ceci va parfois à l'encontre des objectifs de développement durable qui prônent une densification de l'habitat, une concentration de celui-ci au sein d'espaces polyfonctionnels, une minimisation des navettes automobiles. D'où notre intérêt pour les dynamiques d'urbanisation d'une certaine densité et de rénovation du bâti existant.

Des trajectoires résidentielles centripètes privilégiant l'habitat dans un noyau rural existent cependant, notamment parmi les personnes vieillissantes, même si, quantitativement parlant, les trajectoires centrifuges et « migrations au vert » restent dominantes au sein de ces catégories d'âge qui choisissent parfois de transformer leur résidence secondaire en résidence principale.

Face à l'augmentation des valeurs immobilières et aux difficultés croissantes d'accès au logement, même pour des familles aux revenus moyens, la nécessité d'accroissement du parc de logements publics ou à loyer maîtrisé est à l'ordre du jour, de même que la facilitation de l'accès à la propriété. Dans certaines régions, le phénomène des résidences secondaires vient encore contribuer au renchérissement du logement.

Le développement résidentiel (à titre de résidence principale ou secondaire) est par ailleurs générateur de dynamiques économiques résidentielles et/ou présentes, centrées sur le développement des commerces et services à la population présente sur place, qui dépense localement des revenus gagnés ailleurs. Il s'agit d'une source non négligeable de développement économique pour les localités rurales et semi-rurales.

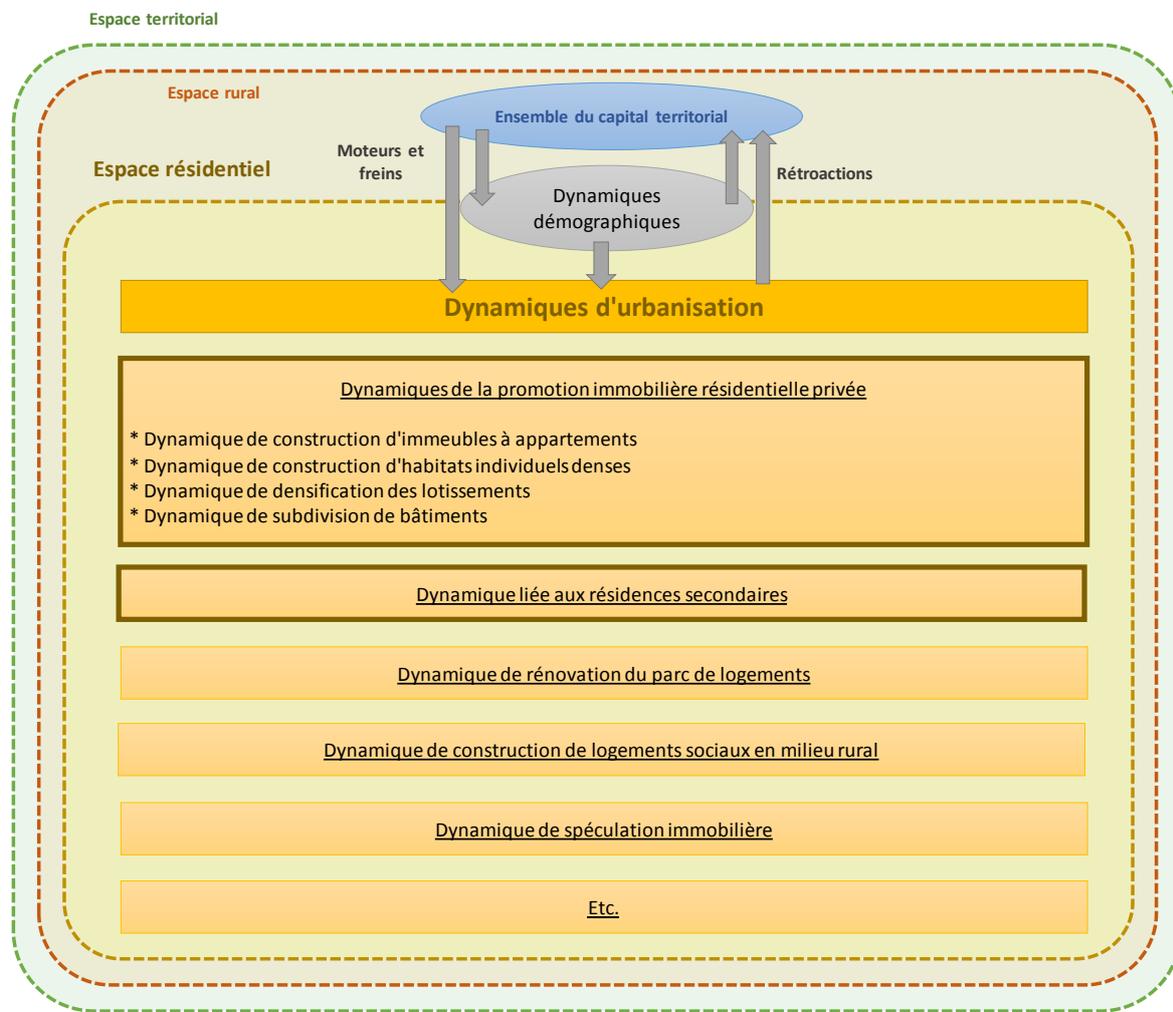


Figure 8 : Schéma conceptuel de l'espace résidentiel : présentation des dynamiques. Les dynamiques encadrées en gras sont les dynamiques sélectionnées par l'équipe de recherche pour une soumission à l'avis de sélection du comité d'accompagnement en juin 2015. Une description de ces dynamiques est jointe en annexe

o Espace récréatif

Comme développé dans le rapport scientifique d'avril 2015, la fonction récréative et touristique (notion de séjour en plus) au sein de l'espace rural, jouit d'une place de plus en plus importante. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs : accessibilité accrue, morcellement du temps libre, attraction pour les aménités rurales, etc.

Le tourisme en milieu rural « classique/traditionnel » est le fait de touristes résidant en fait dans leur maison secondaire, chez des amis ou dans leur famille. La présence des résidences secondaires peut donc représenter un élément de poids dans certaines régions.

Quelles dynamiques récréatives et touristiques constituent aujourd'hui de réels potentiels économiques pour les espaces ruraux ?

Le recours à un mode d'hébergement marchand et la pratique d'activités particulières⁷ occasionnent des dépenses plus ou moins importantes. L'agritourisme⁸ est une autre activité du tourisme rural appelée à se développer. Ces dynamiques encouragent une valorisation importante et durable des

⁷ Les séjours basés sur les plaisirs de l'eau, les séjours d'activités *outdoor*, les séjours de découverte du patrimoine naturel et culturel et les séjours gastronomiques.

⁸ Forme de tourisme offrant des prestations en lien avec l'exploitation agricole.

milieux ruraux (emploi agricole, conservation des paysages et de l'environnement, produits du terroir, etc.). Un équilibre entre rentabilité économique et préservation des aménités rurales est à trouver.

En Wallonie, trois grandes familles de dynamiques récréatives et touristiques à fort potentiel de développement ou ayant un impact important sur le territoire ont été relevées :

- Les dynamiques de logique opportuniste ;
- Les dynamiques de l'inadaptation de l'offre locale à l'évolution de la demande ;
- Les dynamiques d'adéquation entre la demande globale et les potentialités du capital territorial ou la mouvance du slow tourisme.

Chacune de ces grandes dynamiques peut-être subdivisée en plusieurs sous-dynamiques (Figure 9).

D'autres sous-dynamiques sont à l'œuvre en Wallonie mais n'ont pas été reprises car d'un caractère plus ancien, pouvant s'intégrer dans plusieurs dynamiques ou moins porteur de développement économique. Il en est ainsi des secteurs traditionnels du tourisme en Ardenne (gastronomie, ski, kayak, grottes, etc.) qui peuvent être incorporées dans les dynamiques du groupe 3 ; du secteur du bien-être/spa/thermalisme qui dépendent des dynamiques du groupe 1 ou 3. L'agritourisme n'a pas été repris car déjà fortement étudié en Wallonie.

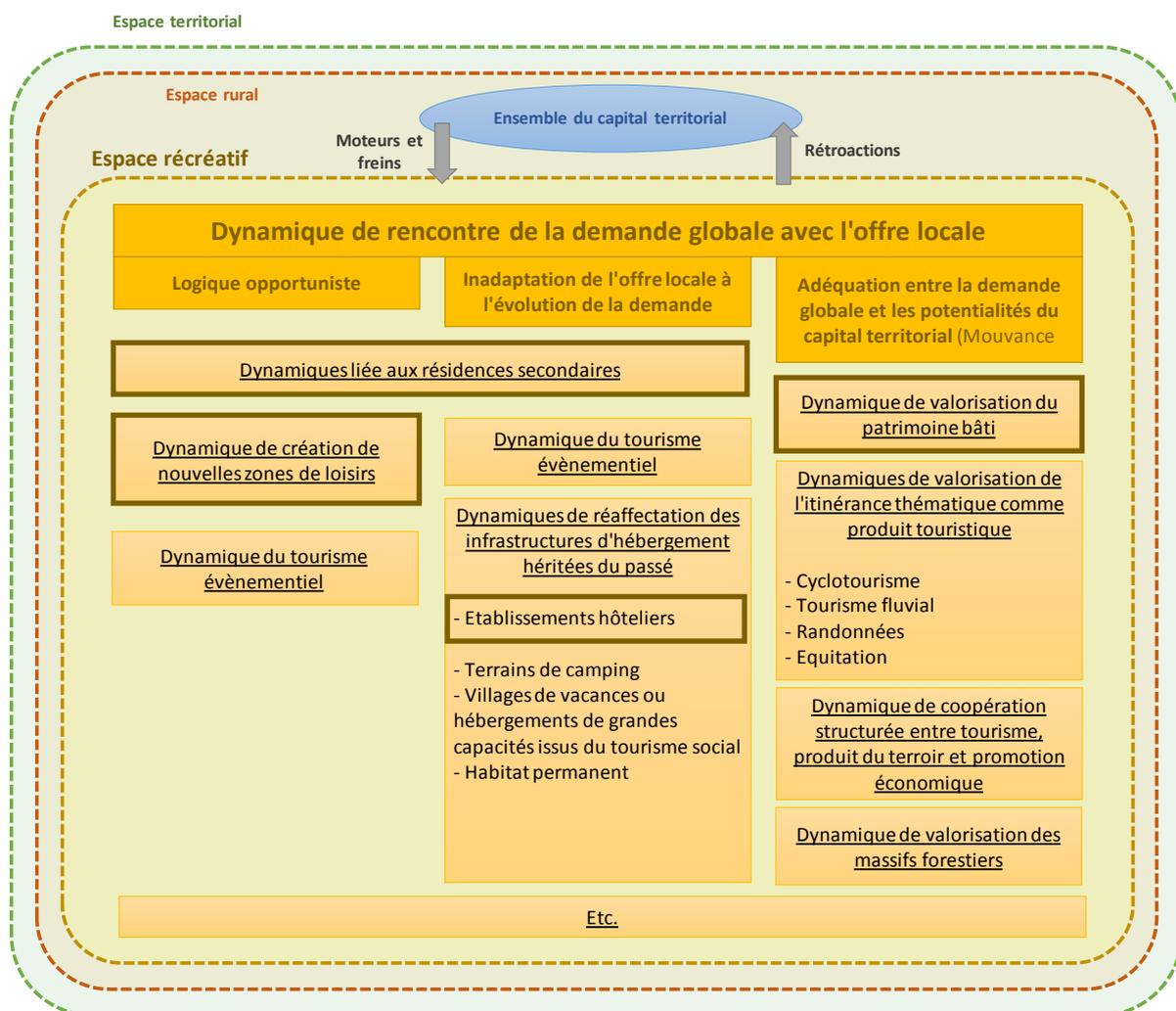


Figure 9 : Schéma conceptuel de l'espace récréatif : présentation des dynamiques. Les dynamiques encadrées en gras sont les dynamiques sélectionnées par l'équipe de recherche pour une soumission à l'avis de sélection du comité d'accompagnement en juin 2015. Une description de ces dynamiques est jointe en annexe

4.2.1.2. Analyse détaillée de dix dynamiques

- **Démarche**

Lors du comité d'accompagnement du 16 juin, les membres du comité se sont prononcés pour focaliser le travail sur les 10 dynamiques suivantes :

Au sein de l'espace résidentiel :

- Dynamiques de la promotion immobilière résidentielle privée ;
- Dynamique de développement des logements publics.

Au sein de l'espace productif :

- Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité ;
- Dynamique de développement des NTIC (et des tiers-lieux) ;
- Dynamique de pression sur le foncier agricole, face à l'artificialisation des terres ;
- Dynamique de développement des PME ;
- Dynamique de développement des emplois résidentiels et liés aux services.

Au sein de l'espace naturel :

- Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles ;

Au sein de l'espace récréatif :

- Dynamique liée aux résidences secondaires ;
- Dynamiques de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé, établissements hôteliers et les grandes infrastructures.

En fonction des sources et des données disponibles, chacune de ces dynamiques a été analysée de manière à identifier :

- ses **éventuelles déclinaisons dans les zones rurales** du découpage spatial réalisé dans l'étape 2 de la recherche (Figure 4) ;
- ses **moteurs** et ses **freins** : généraux ou spécifiques aux zones ;
- des **recommandations** ou informations sur la manière de reconsidérer la dynamique, de l'opérationnaliser ou de poursuivre les recherches sur celle-ci.

L'analyse détaillée de ces 10 dynamiques se trouve dans l'annexe 1 de ce rapport.

Il faut attirer l'attention sur le fait que la sélection opérée ne représente pas une synthèse des dynamiques les plus structurantes des territoires ruraux wallons. Certaines, telle que le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), sont très générales et concernent un pilier incontournable au sein des dynamiques productives. D'autres, comme la réaffectation des infrastructures d'hébergement, sont beaucoup plus spécifiques. Par ailleurs, certaines dynamiques analysées sont portées par des acteurs privés (PME, promotion immobilière,...), les pouvoirs publics pouvant y jouer un rôle régulateur. Tandis que d'autres dynamiques (logements publics, pôles de compétitivité) sont directement portées par les pouvoirs publics.

Certaines dynamiques sont en place de longue date sur le territoire wallon et nécessitent un retour sur le passé et une territorialisation précise ; d'autres en sont à leurs débuts et appellent une approche plus théorique, prospective, voire de faisabilité (tel est le cas pour le développement des NTIC et des tiers-lieux).

Enfin, certaines sont bien documentées et étudiées alors que d'autres sont caractérisées par un manque de disponibilité ou de fiabilité des données.

Pour toutes ces raisons, l'équipe de recherche s'est donc donné la liberté, après une réflexion sur un canevas commun (ampleur de la dynamique, moteurs et freins, impacts), d'analyser ces dynamiques par des démarches « *ad hoc* ».

- **Résultats**

- **Dynamique de la promotion immobilière résidentielle**

Nous nous centrons ici prioritairement sur deux dynamiques de promotion immobilière susceptibles de contribuer à une densification de l'habitat : la production d'immeubles à appartements d'une part et de maisons mitoyennes d'autre part. L'analyse aborde les évolutions récentes de ces dynamiques en Wallonie et les facteurs qui influent sur elles. Deux thèmes annexes relevant de la densification, mais plutôt à l'initiative de particuliers sont aussi abordés brièvement : la densification d'ensembles d'habitations unifamiliales existants et la division d'immeubles.

- ***La production d'appartements***

Une progression de la construction d'appartements en Wallonie et une dispersion de celle-ci se met en place d'une manière significative à partir des années 2000. La comparaison entre 1994 et 2013 montre une diffusion des appartements dans un nombre toujours plus étendu de communes, mais à petites doses (la plupart des communes rurales en comptent toujours moins de 10%). Au Sud du sillon, les villes-centre en milieu rural sont les plus concernées et connaissent une progression, avec une proportion de plus de 10% d'appartements aujourd'hui, suivies par les communes-centre et centres touristiques qui dépassent les 3,5% d'appartements ; au Nord du sillon, la plupart des communes dépassent les 3,5%. Les nouvelles constructions de logement (2009-2013) dans les villes-centre en milieu rural et les petites villes sont pour moitié des appartements. Le phénomène est moins développé dans les communes résidentielles périurbaines et les plus petites communes rurales, et les immeubles y comptent moins de logements. On trouve ces appartements au cœur des centres anciens, mais aussi le long des axes routiers au trafic parfois important quittant les villes et les villages, et au sein de « lotissements » mixant maisons unifamiliales et appartements.

Le développement des appartements est soutenu par une demande forte en lien avec le vieillissement de la population, l'instabilité des couples et l'augmentation des petits ménages, et par un attrait croissant de l'investissement locatif. Les critères de localisation des promoteurs les plus importants sont la proximité des voies de communication, des pôles d'emploi et des zones de commerces et services, ainsi que des prix de sortie suffisants (au moins 2000€/m²) pour éponger leurs coûts fixes. Ils interviennent dans des projets d'envergure permettant des économies d'échelle et sont prêts à viabiliser et à dépolluer des sites pour créer de nouveaux quartiers. Les plus petits promoteurs recherchent des interventions rapides sur des terrains déjà équipés, par exemple le long de chaussées. Certains arrondissements, de par l'écart entre le coût du foncier et les prix de sortie, se positionnent mieux que d'autres. Ainsi en va-t-il, pour des prix de sortie assez semblables, de ceux de Marche et Bastogne par rapport à Namur, de Huy par rapport à Liège, de Dinant par rapport à Ath. Les normes énergétiques, acoustiques, de salubrité, toujours plus importantes sont à la source de surcoûts qui conduisent à une limitation des territoires d'intervention vu les prix de sortie toujours plus élevés nécessaires. La mise en place des permis d'urbanisation pousse la qualité des projets à la hausse, tout en augmentant la difficulté à répondre à ces exigences pour certains acteurs traditionnels de ces dossiers.

- ***L'habitat individuel mitoyen***

Les maisons mitoyennes récentes se concentrent dans les grandes villes wallonnes et leurs agglomérations, mais aussi dans le Brabant wallon (**zone 2**), le Nord-Ouest du Hainaut (**zone 4**) et dans l'extrême sud du pays (**zone 10**). Le croisement avec la typologie Dexia montre la rareté des maisons 2 façades dans les territoires ruraux, y compris dans les villes-centre qui y prennent place. Les témoignages recueillis dans les services extérieurs et auprès des promoteurs montrent que les

maisons mitoyennes récentes sont le fruit de promotions immobilières mixant souvent des habitations 2, 3 et 4 façades, parfois aussi avec des appartements. En cas d'autopromotion, le modèle majoritaire reste la villa 4 façades et les pouvoirs publics ont peu de prise sur le phénomène. Les maisons mitoyennes se développent dans des territoires relativement centraux où le coût du foncier est élevé et où les ménages de classes moyennes se voient contraints d'adapter le projet à leurs revenus en visant des terrains plus petits. Elles trouvent amateur à la condition d'être déjà construites, ce qui rassure les candidats-acquéreurs.

- *Les divisions de terrains et d'immeubles*

Chez nous, la densification des lotissements existants, phénomène souvent baptisé « Bimby » (*Buid in my Backyard*) n'est pas directement promue par les pouvoirs publics ni systématisée à l'échelle d'ensembles de maisons unifamiliales. Toutefois, certains mouvements spontanés en ce sens, ponctuels, sont perceptibles sur le terrain : construction sur des anciens espaces de jardin, notamment dans le Brabant wallon (**zone 2**) (divisions progressives de terrains par héritage ou donation transmettant la propriété aux générations suivantes qui bâtissent à leur tour sur des parcelles plus petites, construction de deux logements simultanément dans une même parcelle - le second logement étant soit destiné à un membre de la famille, afin de limiter les frais pour chacun des ménages, soit un investissement locatif, personnes âgées vendant leur maison avec une partie du jardin initial et se faisant construire un logement plus petit dans la partie restante,... Le phénomène relève de stratégies de rentabilisation du foncier dans un contexte de hausse des valeurs immobilières et de précarisation des ménages, ou encore de stratégies de solidarité familiale dans un contexte de vieillissement de la population, et est encouragé par la facilité de division dans une série de situations où celles-ci peuvent se faire sur simple acte notarié : lors de donations, de sorties d'indivision successorale, ou de comblement entre deux constructions distantes de moins de 100m sur voirie équipée.

Quant aux divisions d'immeubles d'habitation, elles sont répandues dans les petites villes comme dans les plus grandes, en lien avec la précarisation et la diminution de la taille des ménages, avec aussi un risque d'exploitation des populations modestes par des propriétaires à la recherche du profit maximal. Pour le reste, les villages et les campagnes recèlent des immeubles de grande taille avec une valeur patrimoniale, désaffectés suite aux évolutions du monde rural et présentant un potentiel de division. Anciennes fermes, villas de villégiature, usines, maisons communales, gares ou écoles,... font souvent l'objet de rénovations en plusieurs logements. Des pratiques de régulation du phénomène sont mises en œuvre par les autorités locales et régionales, afin de maintenir la qualité du patrimoine et d'éviter des divisions à outrance.

- *Conclusion*

En conclusion, les promotions d'appartements contribuent à adapter le parc de logements aux nouveaux besoins en logements de petite taille liés à la réduction de la taille des ménages, au vieillissement, à la nécessité de logements locatifs en milieu rural comme en ville. Elle permet à des ménages qui ont les moyens suffisants de rester dans leur région d'origine pour leurs vieux jours ou suite à une séparation, tout en se recentrant dans des noyaux urbains ou, plus rarement, villageois. L'offre de maisons mitoyennes sur de petites parcelles issues de promotions immobilières permet des acquisitions à un coût plus modéré dans des régions où la pression immobilière est forte. De manière générale, l'offre neuve, le plus souvent investie par un public aisé, influe également sur le peuplement des localités et la dualisation territoriale. Dans un tissu bâti ancien de centre-bourg, elle sera susceptible de contribuer à plus de mixité sociale, voire une certaine revalorisation, alors que dans des périphéries aisées, elle accentue plutôt la dualisation en défaveur des centres.

Face au développement de cette offre neuve, les tentatives de régulation gagneraient à être soutenues par un observatoire de la construction neuve et un suivi de son adaptation aux besoins en logement. Pour rencontrer au mieux des besoins fluctuants, la flexibilité et l'adaptabilité de ces

logements sont à encourager. Pour améliorer la qualité des projets (y compris les espaces publics), des espaces de réflexion et de formation pourraient être proposés au monde de la promotion-construction. Enfin, restent deux défis de taille à rencontrer : le maintien d'une offre de logements à coût modéré et la diversification locale des logements pour limiter la dualisation croissante.

○ Dynamique de développement du logement public

Comment se porte le logement public dans les communes rurales et semi-rurales ? Quels acteurs contribuent à son développement ? Quels sont les freins rencontrés ? La situation est abordée de manière générale puis séparément pour le logement social et le logement moyen. Le travail repose sur la cartographie et l'analyse de données statistiques et sur un recueil d'informations par entretiens auprès d'acteurs locaux et régionaux du logement public.

La législation impose un objectif de 10 % de logements publics par commune, qui n'est atteint que par une petite vingtaine de communes rurales ou semi-rurales dont la majorité est située en Hainaut ou en province de Liège. En effet, historiquement, le logement social (plus de 100.000 logements sur les 117.000 logements publics que compte la Wallonie), s'est développé dans ou à proximité du sillon industriel pour faciliter l'accès du monde du travail à des conditions de logement plus dignes. De son côté, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (S.N.P.P.T.) a tenté de freiner l'exode rural par des mesures en faveur de l'accès à la propriété, en périphérie des villes mais aussi dans des régions rurales plus éloignées bien équipées en transports publics pour faciliter l'accès aux lieux de travail. De ce passé restent peu de sociétés de logement et peu de logements publics locatifs en milieu rural.

Un début de rattrapage est cependant en train de s'opérer dans les communes rurales, tandis que les communes les plus dotées en logements sociaux voient parfois leur nombre diminuer en raison des importantes rénovations nécessaires et des démolitions et ventes que la construction neuve n'arrive pas à compenser. Dans les régions rurales, les logements en projet sont plus nombreux dans de petites villes où ils sont portés par les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP). La part des autres opérateurs (communes, CPAS, associations) est plus importante dans les communes rurales du Sud du sillon, mais pour des projets de faible ampleur : ils portent le quart des logements en projet dans les communes rurales à dominante forestière avec activités touristiques, et le cinquième d'entre eux dans les communes rurales à dominante agricole. Le rôle des Agences Immobilières Sociales (AIS) est à mettre en évidence dans les communes les plus rurales : elles gèrent 41 % des logements publics dans les communes rurales à dominante forestière, et environ un cinquième d'entre eux dans les communes-centre et centres touristiques ainsi que dans les communes résidentielles en zone rurale.

Les candidatures à un logement social sont un indicateur insuffisant des besoins locaux en logements locatifs abordables, celles-ci ne pouvant s'exprimer que par rapport à une offre préexistante, et le logement social n'apportant que peu de réponses à certaines problématiques spécifiquement rurales telles que la résidence permanente dans des hébergements situés en zone de loisirs (environ 10.000 personnes concernées en Wallonie, phénomène-symptôme du manque de logements à loyer modéré). Quelques secteurs présentent un décalage particulièrement important entre l'offre et la demande de logement social : Mons et ses périphéries Nord et Sud (**zone 4**), des communes de l'Est du Brabant wallon (**zone 3**), la zone comprise entre Namur-Andenne et Dinant-Ciney (**zone 8**), des villes telles que Bastogne, St Vith, Bouillon,...

Quant aux logements moyens, ils sont peu répandus sur le territoire wallon. Cette faible offre est d'autant plus dommageable en milieu rural que les difficultés d'accès au logement, non seulement pour les plus faibles revenus, mais aussi pour les natifs et les ménages à revenus moyens, y sont un constat récurrent. Aux quelques 1000 logements moyens encore gérés par les SLSP sur toute la Wallonie et qui peinent à trouver preneur (loyers proches du marché libre, dévalorisation en raison d'une assimilation à du logement social), peuvent être ajoutés, en milieu rural, les 150 logements communaux issus d'une opération de développement rural, souvent issus de reconversions de bâtiments patrimoniaux bien insérés dans les tissus villageois (anciennes écoles, maisons communales, presbytères,...), ainsi que certains logements communaux issus d'une rénovation urbaine (villes situées dans des communes rurales ou semi-rurales).

La politique d'ancrage communal, la diversification des porteurs de projet et la fixation d'objectifs quantifiés à atteindre dans ce domaine ont un rôle mobilisateur sur les acteurs locaux, tant en matière

de production de logements publics que de localisation de ceux-ci dans des noyaux suffisamment équipés. Toutefois, les petites sociétés de logement desservant de nombreuses communes ont tendance à freiner leur intervention, considérant que toute nouvelle création de logement creuse leur déficit, tandis que les communes préfèrent souvent promouvoir des logements à destination de « natifs », logements dont elles gardent la maîtrise et qui peuvent générer des recettes, plutôt que d'attirer des populations extérieures en difficulté comme cela peut se produire via le système d'attribution du logement social. La croissance du parc public est donc très lente. Pourtant il y a lieu de se battre sur tous les fronts. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins locaux en logements à loyer modéré (manque de logements locatifs, notamment pour les jeunes et les aînés, précarisation, vieillissement, situations de mal-logement,...) et parfois de revitaliser certaines zones en déclin par un apport de populations nouvelles, mais aussi d'instaurer une mixité sociale dans le peuplement des localités et une solidarité territoriale dans la prise en charge de la pauvreté.

Les pistes préconisées sont :

- la modulation du cadre régional relatif à la production de logement public de manière à mieux tenir compte des spécificités démographiques, socio-économiques et culturelles des différents territoires. Pour ce faire, au-delà des diagnostics communaux sommaires demandés actuellement, des diagnostics supra-locaux approfondis sur les besoins devraient déboucher sur une stratégie de localisation des logements publics au sein des périmètres analysés ;
- le développement de l'habitat public, non seulement en ville mais aussi dans les villages suffisamment équipés, notamment en y encourageant la création de logements par le biais du développement rural, la prise en gestion de logements privés par les AIS ou d'autres opérateurs, ainsi que les opérations d'aide locative du Fonds du logement ;
- la régulation systématique des loyers de logements produits à l'aide de subventions publiques (développement rural, rénovation urbaine,...) ;
- le développement d'habitat innovant pour faire face à des besoins spécifiques (logements intergénérationnels, colocations pour personnes âgées ou isolées, logement public alternatif dans les régions connaissant beaucoup d'habitat permanent en zones de loisirs,...).

○ Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2005 par l'exécutif wallon afin de stimuler les secteurs d'activités porteurs de manière à créer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et positionner la Wallonie sur le plan international. Toutefois, force est de constater que cette dynamique, pourtant positive en termes de croissance économique et de retombées, ne profite pas à l'entièreté de la Wallonie et laisse à l'écart l'essentiel des espaces ruraux.

Dans un premier temps, nous avons cherché à identifier l'intégration des différentes zones rurales dans les 6 pôles de compétitivité : BioWin ; GreenWin ; Logistics in Wallonia ; Mecatech ; Skywin et WagrALIM.

Nous montrons que la structure spatiale des pôles de compétitivité est concentrée autour de deux espaces métropolitains que sont le triangle « Bruxelles – Charleroi – Namur » et Liège (**zones 2, 4, (5) et 6**). La **zone 1** et le nord de la **zone 9** s'insèrent plus ou moins bien selon les pôles.

Les zones qui s'insèrent plus ou moins bien dans les pôles sont les zones dans lesquelles sont présentes des communes urbaines (**zones 1, 2, 4, 5, 6 et 9** (nord de la zone)). Tandis que les **zones 3, 7, 8, 9** (sud de la zone) **et 10** avec un maillage urbain faible présentent les principales difficultés à s'insérer dans la dynamique des pôles de compétitivité.

En termes de compétitivité et d'innovation, on peut noter une dynamique à deux vitesses en Wallonie dans laquelle il apparaît clairement un avantage pour les territoires à vocation métropolitaine, c'est-à-dire ceux situés au nord du sillon Sambre et Meuse. Ainsi, les zones situées au sud du sillon qui n'ont ni les entreprises, ni les centres de recherche, ni les institutions pour s'insérer dans les pôles sont exclues ou très mal intégrées dans cette dynamique.

Dans un premier temps, nous définissons les moteurs et les freins à l'intégration dans la dynamique : d'une part, de manière globale du point de vue de l'ensemble des pôles de compétitivité, d'autre part en nous focalisant sur la situation actuelle d'intégration des zones qui sont déjà intégrées dans les pôles de compétitivité ou qui possèdent un réel potentiel d'intégration et qui sont susceptibles de s'intégrer davantage à l'avenir.

Il est un fait qu'il y a une question prépondérante de localisation stratégique dans l'intégration des différentes zones au sein des pôles de compétitivité. Nous avons relevé deux principaux paramètres intervenants : la proximité aux zones métropolitaines et à des communes à caractère plus urbain et la proximité entre partenaires de projets. En termes d'infrastructure, deux paramètres sont également déterminants : la proximité aux infrastructures de transports et la présence d'un centre universitaire. Enfin, nous soulignerons l'importance de l'héritage du passé : industriel ou rural de la zone.

Parmi les zones rurales au potentiel d'intégration, on cite :

- La région de Redu et Transinne dans la **zone 8** qui montre une insertion grandissante dans le pôle SkyWIN et dans le domaine aérospatial wallon et européen grâce au centre de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) à Redu et au parc d'activités Galaxia à Transinne.
- La région du Luxembourg dans la **zone 10** montre un potentiel important d'insertion dans le pôle de compétitivité Logistics in Wallonia. En effet, avec la présence d'« Ardennes Logistics », et du « Terminal Conteneurs d'Athus » l'insertion dans le pôle de compétitivité devrait être complète. Toutefois, les nouveaux membres du pôle ont tendance à se localiser autour de Liège et de Bruxelles.
- Les recommandations pour encourager la dynamique d'intégration des espaces ruraux dans les pôles de compétitivité sont les suivantes :
- Appliquer le principe d'équité territoriale : la notion de compétitivité, abordée dans le cadre des pôles, doit être appréhendée en termes d'égalité des chances entre les différents acteurs et territoires. Cette approche reposant sur le principe d'équité territoriale nécessiterait de tenir compte de la situation d'origine, de l'environnement

géographique, économique et humain, en tenant pour objectif principal d'assurer la cohésion territoriale. La politique de gouvernance des pôles de compétitivité en Wallonie répond à une approche « bottom-up ». En France, la stratégie de gouvernance des pôles est davantage « top-down » ce qui permet de mieux réfléchir à l'implantation géographique des pôles de compétitivité et à tenir des zones défavorisées et plus périphériques ;

- Développer des « pôles d'excellence rurale » : ces pôles ont été mis en place en France pour labelliser des projets de développement économique. Ils sont considérés comme le versant rural des pôles de compétitivité et s'appuient sur le fait que les zones rurales n'ont pas les mêmes logiques économiques que les zones urbaines, d'où l'intérêt de reconcevoir les politiques des pôles de compétitivité de manière à ce qu'elles s'appliquent aux spécificités rurales ;
- Fortifier l'image de la Wallonie : développer une notion d'identité commune en Wallonie est fondamental pour encourager le développement de constructions collectives et territoriales telles que les pôles.
- Soutenir la formation et stimuler l'entrepreneuriat dans les espaces ruraux : il faut valoriser le capital humain des espaces ruraux, de manière à ce que son profil et sa formation correspondent aux attentes des entreprises. L'intégration dans les pôles des très petites entreprises (TPE), élément très important du tissu économique rural, est également une piste à explorer.

o Dynamique de développement des NTIC (des tiers-lieux)

Disposer de plus de flexibilité, atteindre de meilleures conditions de travail et développer les idées collaboratives sont des attentes de plus en plus plébiscitées par la population active. C'est pour répondre principalement à celles-ci que les tiers-lieux, espaces hybrides entre le domicile des travailleurs et leurs lieux de travail, se sont développés, notamment grâce à l'essor des nouvelles technologies de la communication. Nous avons vu qu'ils pouvaient être déclinés en plusieurs types d'espaces tels que les espaces de *coworking*, les espaces de télétravail ou encore les tiers-lieux publics.

La transposition du principe du tiers-lieu dans les zones rurales n'est pas évidente de prime abord. Nous avons tenté, sur base de la littérature sur le sujet et sur base de divers indicateurs spatiaux en Région wallonne de détailler les moteurs et les freins du développement des espaces de tiers-lieux dans les zones rurales. Les principaux moteurs abordés sont :

- l'existence d'une communauté locale initiatrice et porteuse de projet ;
- le potentiel quantitatif d'utilisation des tiers-lieux ;
- les zones de difficultés en lien avec les trajets pendulaires domicile-travail, en considérant que ces zones sont des zones comptant un nombre élevé d'utilisateurs potentiels, mais également où la création de tiers-lieux est stratégique vis-à-vis des problèmes de transports et de déplacements ;
- la connexion au haut-débit et très haut-débit ;
- la présence de structures existantes sur lesquelles s'appuyer, tels que les espaces publics numériques et les ateliers ruraux.

En combinant ces différentes caractéristiques, on peut avoir une idée des zones rurales dans lesquelles il semble y avoir de réelles opportunités pour la dynamique de développement des espaces de tiers-lieux.

Les zones les plus propices sont les **zones 2, 4, 5 et 10**. Les zones rurales sous influence urbaine sont en général de bonnes candidates pour le développement d'espaces de tiers-lieux. Dans la **zone 6**, il apparaît que les travailleurs sur le pourtour de Liège ne parcourent pas beaucoup de kilomètres et ne passent pas beaucoup de temps dans les transports pour se rendre sur leur lieu de travail. De simples espaces de télétravail pourraient ne pas intéresser les travailleurs puisque se rendre sur son lieu de travail n'est pas une contrainte majeure dans cette zone. La **zone 9** n'est pas vraiment propice au développement de cette dynamique. Les travailleurs de l'ouest de la zone parcourent néanmoins de longues distances et perdent beaucoup de temps pour aller travailler. La qualité du réseau internet devrait être améliorée pour envisager le succès des espaces tiers dans cette zone. Quant à la **zone 7**, il apparaît que la partie nord de la zone présente une bonne opportunité pour développer la dynamique, même si le réseau d'internet mobile devrait être amélioré.

Au vu des résultats, on voit que le succès d'une telle dynamique repose sur un grand nombre de facteurs, qui doivent être pris en compte pour mettre en évidence les opportunités de création de tiers-lieux. Pour citer quelques recommandations d'ordre général, en priorité dans les zones porteuses identifiées dans l'étude, on notera la nécessité de :

- Mettre en place des stratégies d'identification des communautés locales initiatrices de tiers-lieux, celles-ci étant essentielles pour la bonne conduite et le succès d'un projet de *coworking* ;
- Equiper les espaces ruraux de réseaux de fibres optiques et d'un bon internet mobile ;
- Prendre en compte les spécificités du territoire en se questionnant sur la réelle valeur ajoutée que peut apporter l'implantation d'un tiers-lieu pour celui-ci ;
- Explorer les possibilités de *coworking* dans le monde agricole.

o Dynamique de pression sur le foncier agricole, face à l'artificialisation des terres

Préserver l'espace agricole constitue un objectif largement reconnu au niveau wallon. En Wallonie, près de 46.500 hectares de superficie agricole utile (SAU) se situent encore en zone urbanisable (+ 4.200 hectares en zone d'extraction) et par conséquent non protégés de l'urbanisation. Il s'agit principalement de prairies permanentes. Leur disparition semble inéluctable à court ou long terme.

La vitesse à laquelle nous assisterons à cette disparition varie spatialement. Cette vitesse est principalement liée à deux grands facteurs : l'importance de la dynamique d'urbanisation et l'importance d'un potentiel foncier supplémentaire pouvant également absorber la dynamique d'artificialisation des terres. Ainsi, au sein de la zone d'habitat et de la zone d'activité économique, un peu moins d'un hectare sur deux de terre agricole est utilisé par des agriculteurs à des fins de production agricole. Cette situation permet de limiter la perte de la superficie agricole utile. Hors de ces zones, la situation est fortement différente, trois quarts des terres agricoles au sein des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sont directement exploitées par des agriculteurs et ce pourcentage monte à plus de 90% au niveau de la zone agricole. Par conséquent, une mise en œuvre d'une ZACC ou une modification du plan de secteur concernant la zone agricole impacte directement les superficies utiles des agriculteurs.

Ces différents aspects sont abordés, détaillés et spatialisés dans la note en annexe.

En contrepartie, 65.000 hectares de terres agricoles ne sont pas repris comme SAU au sein de la zone agricole. Aucune évaluation n'a cependant encore été menée pour évaluer avec précision les caractéristiques foncières de ces terres agricoles (propriétaires, usages, taille, localisation, ...). Par conséquent, il est difficile d'évaluer le rôle que pourraient jouer ces terres dans l'évolution future de la SAU en Wallonie. Sont-elles définitivement perdues pour l'agriculture ou au contraire sont-elles disponibles pour contrebalancer les pertes de SAU en zones urbanisables ? Cette part de terres agricoles non utilisées à des fins de productions par les agriculteurs est-elle stable dans le temps ?

Ces questions mettent en évidence l'intérêt de la création d'un observatoire du foncier en Wallonie. Il nous semble que cet outil doit permettre d'aller au-delà des seules études « consommation d'espace et prix du foncier ». Cela apparaît indispensable au vu des moteurs, des freins, des dynamiques présentes et de la complexité de la problématique au regard de la multifonctionnalité attendue de ces espaces.

En effet, l'urbanisation n'est pas le seul facteur qui peut impacter les activités agricoles. Mais l'absence de données et d'études sur le sujet, rendent difficiles l'estimation des terrains qui sont perdus par les agriculteurs hors phénomène d'urbanisation. Or différents auteurs s'accordent pour souligner que la « *préservation des espaces de production doit s'accompagner du maintien des usages agricoles des terres* » (Germain & Thareau, 2011) et qu'il faut garantir que le foncier inconstructible continue d'être utilisable par les agriculteurs. À cet égard, le rôle économique que l'agriculture joue doit être intégré dans la vision territoriale d'un territoire : « *Les controverses sur la maîtrise de l'étalement urbain ne se limitent pas à la question des espaces non bâtis et aux conséquences environnementales de cette consommation. Elles concernent également la place occupée par l'agriculture comme fonction économique sur le territoire communal* » (Melot & Bransieq, 2013).

Sur ces bases, Germain & Thareau (2011) énoncent trois priorités logiques afin de mieux garantir la place de l'agriculture :

- Réduire la consommation de foncier pour l'aménagement afin de préserver les espaces agricoles ;
- Inclure les enjeux agricoles dans les choix de localisation des secteurs à urbaniser ;
- Offrir une visibilité sur le long terme sur le devenir des terres afin de réduire la spéculation et donner aux agriculteurs du temps pour s'adapter.

Pour y répondre, il semble qu'inverser la vision territoriale telle qu'elle est appliquée actuellement puisse être bénéfique dans certains cas. La plupart des projets de territoires évaluent les besoins en terrains résidentiels, terrains économiques ou autres. L'espace agricole est principalement considéré comme un espace dont il faut limiter les pertes. Identifier les besoins des agriculteurs en termes de superficie (SAU et superficie additionnelle) pour maintenir une exploitation viable en fonction des évolutions attendues et ainsi confirmer le rôle de l'agriculture au sein du territoire semble pourtant une piste intéressante et une porte d'entrée judicieuse pour tenter de limiter au maximum les pertes de superficies agricoles dues à l'artificialisation des terres (dans les zones urbanisables) ou à la pression exercée par d'autres usages (dans les zones non urbanisables). À l'heure où la multifonctionnalité de l'agriculture est mise en avant (projet de SDER adopté en 2013, code wallon de l'agriculture, ...), les fonctions et usages de l'espace agricole sont questionnés quotidiennement et des choix posés aujourd'hui à court termes peuvent s'avérer déterminants sur la présence d'une activité agricole à long termes.

○ Dynamique de développement des petites et moyennes entreprises

L'analyse de la dynamique de développement des PME en milieu rural est handicapée par un manque de données précises et disponibles à différentes échelles.

Ce manque de fiabilité dans les données s'explique principalement par la notion relativement large que recouvre le terme de PME. En fonction des auteurs et des méthodologies utilisées, le nombre de PME en Wallonie peut varier de 75.000 à plus de 250.000. Si la principale explication provient du fait de considérer ou non les entreprises individuelles (entrepreneurs en tant que personne physique) et les entreprises unipersonnelles (entreprises d'une seule personne), celle-ci n'explique pas tout. Des divergences fortes entre les chiffres apparaissent également lorsqu'il s'agit d'aborder le nombre d'entreprises avec un nombre plus important d'effectifs.

Les statistiques s'accordent cependant pour illustrer l'importance des PME dans le tissu d'entreprises en Belgique ou en Wallonie. Au niveau des espaces ruraux, davantage encore que les PME, les très petites entreprises voir les microentreprises sont les plus représentatives. Elles semblent cependant échapper aux statistiques régulièrement avancées. Par conséquent, nous recommanderons en premier lieu d'améliorer au niveau belge ou wallon les statistiques disponibles pour les PME ou TPE.

Ce manque de données statistiques empêche de dresser un état des lieux détaillé relatif aux PME en milieu rural. Différentes études au niveau national ou régional font néanmoins ressortir les éléments suivants :

- La diversité du secteur PME wallon est relativement élevée (Ernst&Young, 2014). Il y a peu de différences majeures à ce niveau entre les provinces wallonnes, à l'exception peut-être de la province du Luxembourg qui présente une diversité moindre.
- La densité d'entreprises par habitant (hors entreprises individuelles) est plus faible en Wallonie qu'en Flandre. Ceci est particulièrement marqué pour certaines zones identifiées (**zone 10 et 4**).
- Au niveau des entreprises individuelles, la densité d'entreprises par habitant en Wallonie est aussi élevée qu'en Flandre et la densité de ce type d'entreprises est particulièrement élevée dans une série de communes rurales au sud du sillon Sambre et Meuse (**zones 7, 8 et 9**).
- Les différences de densité d'entreprises par habitant entre la Wallonie et la Flandre sont principalement historiques. Depuis quelques années, l'écart semble se stabiliser même si la Wallonie souffre d'une disparition prématurée de ses PME (taux de survie plus faible). Le taux de création est par contre proche de celui observé en Flandre.

Dès lors sur base de ces éléments et de la littérature existante, il nous semble utile de ne pas enfermer le rural dans une dynamique résidentielle ou viser uniquement un développement endogène ⁹ pour ces territoires.

Premièrement car la densité de PME par habitant peut être considérée comme élevée sur un ensemble de communes rurales. Le développement ou le maintien de ces activités en milieu rural sont essentiels pour assurer la vitalité des territoires ruraux.

Deuxièmement car une série de communes rurales sont directement concernées par les dynamiques métropolitaines. Le Plan Marshal 4.0 vise à renouveler la stratégie des pôles de compétitivité sur base de la spécialisation intelligente avec comme objectif la participation accrue des PME aux appels à projets et le développement de compétences permettant de lancer et de mettre en œuvre les innovations portées par les pôles. Les nombreuses PME présentent en milieu rural et désireuses de

⁹ Le terme « territoires ruraux » n'apparaissait que sous l'objectif II.3.d « Amplifier l'économie résidentielle et le développement endogène » dans le projet de SDER adopté par le Gouvernement wallon en 2013.

s'impliquer dans les pôles de compétitivité devraient dès lors bénéficier des mesures qui seront prises, voire de mesures spécifiques relatives aux TPE. Il y a lieu de s'assurer que la localisation de ces entreprises en milieu moins dense mais à proximité des zones métropolitaines ne soit pas un frein à leur intégration au sein des pôles. Un lien fort entre la métropole et son hinterland ne peut que bénéficier à ces deux espaces. L'espace rural ne peut se satisfaire d'être à vocation résidentielle uniquement.

Troisièmement car comme cela a été exposé sur base des exemples français, les espaces ruraux wallons accueillent ou pourraient accueillir un nouveau type d'entrepreneurs. Même si les données disponibles ne nous ont pas permis de confirmer et/ou quantifier ce phénomène, il est important de ne pas limiter l'entreprenariat au sein des espaces ruraux à une certaine forme d'entreprenariat « traditionnel ». Face aux dynamiques métropolitaines, les territoires ruraux plus éloignés des métropoles peuvent également attirer des entreprises spécialisées tournées vers un marché local ou international. Il y a lieu de s'assurer que ceux-ci disposent des éléments permettant d'accueillir de nouveaux entrepreneurs et puissent répondre aux attentes des nouvelles entreprises. Cette dynamique de création d'entreprises en milieu rural est à mettre en lien entre autres avec l'attractivité résidentielle forte que les espaces ruraux continuent à présenter¹⁰ et le développement des nouvelles technologies qui permet de dépasser certains freins liés à la localisation.

¹⁰ Voir dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles

○ Dynamique de développement des emplois résidentiels et liés aux services

Le phénomène de vieillissement et l'accès aux services de la population âgée dans les espaces ruraux sont des problématiques qui interpellent les autorités publiques. En Wallonie, dans les zones rurales, beaucoup dénoncent en effet une mauvaise disponibilité des services aux personnes âgées.

Cette brève analyse nous a premièrement permis de mettre en évidence le fait que le vieillissement de la population rurale en Wallonie ne répond pas à une tendance unidirectionnelle et spatialement homogène, mais à une diversité de phénomènes de vieillissement se traduisant par une multitude de situations et de contextes locaux. Quantitativement, le vieillissement de la population des zones rurales est à la conjonction de plusieurs phénomènes de nature, culturelle, migratoire et liées aux conditions naturelles. Qualitativement, les personnes âgées de ces zones possèdent des profils socio-économiques et culturels très différents.

Dans la suite, nous avons proposé de nous focaliser sur la dynamique de création d'emplois en lien avec les services de soins de santé et d'aides (principalement hébergements), particulièrement pertinent dans le contexte de vieillissement et de perte d'autonomie de la population. En ce qui concerne la déclinaison de cette dynamique dans les différentes zones rurales, nous avons pu tirer quelques conclusions, en gardant à l'esprit qu'il s'agit de constatations générales, ne prenant pas nécessairement en compte la diversité des situations locales.

Premièrement, on estime ainsi que les zones rurales du sillon Sambre-et-Meuse (**zones 4, 5 et 6**) ne présentent pas de difficultés majeures d'accès aux services de santé pour les personnes âgées. Toutefois, on note que les personnes âgées des **zones 4 et 6** présentent un profil social précaire mais également un mauvais état de santé en comparaison aux autres zones rurales wallonnes.

Dans les **zones 7, 8 et 9**, l'arrivée de migrants retraités nécessite de diversifier l'offre en services de santé pour répondre à une multitude d'utilisateurs potentiels, aux profils socio-économiques contrastés. Notons que dans la **zone 7**, même si le nombre d'établissements semble à priori suffisant, il est probable que ceux-ci fonctionnent en sous-effectifs et que l'offre en soins à domicile soit restreinte.

Dans les **zones 1, 2 et 10**, à proximité de métropoles en dehors de la Wallonie, il est intéressant de voir que le nombre d'établissements pour personnes âgées est trop faible pour la population âgée. Il y a donc dans ces zones, une réelle opportunité de création d'établissements pour améliorer la dynamique de développement de l'emploi.

Afin d'approfondir les résultats de cette recherche et de quantifier les réelles opportunités de création d'emplois en lien avec ces services, nous suggérons qu'une enquête approfondie sur les écarts entre l'offre et la demande devrait être menée. Cette enquête devrait également prendre en compte la répartition spatiale des établissements, surtout pour les résidences- services et les centres d'accueil de jour qui nécessitent un accès facile et une proximité plus immédiate que les maisons de repos. Elle devrait également tenir compte des profils sociaux et « qualitatifs » de la population âgée afin de préciser la demande en services et de ne pas interférer avec l'offre de soins informelle (entraide familiale, entre amis, voisinage, etc.).

Nous pensons également que les centres d'accueil de jour sont une alternative intéressante aux maisons de retraite. Effectivement, ces centres permettent aux personnes âgées de rester chez elles et de conserver une certaine autonomie. Maintenir les personnes âgées à domicile est une priorité pour le gouvernement wallon.

En ce qui concerne les recommandations plus spécifiques, nous redirigeons le lecteur en annexe pour lire l'entièreté de l'analyse.

○ Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles

La migration pour les aménités naturelles est un phénomène qui se marque dans les espaces ruraux. La tranquillité, les espaces verts, des paysages de qualité sont autant de motivations qui conduisent les ménages à localiser leur résidence dans un environnement jugé de meilleure qualité. Ce type de migration est une des forces sociales directrices qui peut amener au développement socio-économique d'une région rurale.

Nous avons choisi de traiter cette dynamique sur base de la littérature. En effet, nous nous sommes aperçus que très peu d'études traitent du sujet. Nous avons jugé nécessaire de compiler les informations disponibles sur le thème de la dynamique et de terminer cette analyse en émettant des recommandations pour approfondir le sujet.

La dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles est une dynamique qui se manifeste sous l'action conjointe de deux aspects du capital territorial : le capital naturel et le capital culturel.

Nous avons premièrement pu mettre en évidence le fait que ces deux capitaux territoriaux sont étroitement imbriqués dans notre étude puisqu'ils se réfèrent tous les deux aux relations qu'entretient la société avec la Nature. Ces relations relèvent des quatre dimensions de la Nature : la dimension fonctionnelle et utilitariste, la dimension esthétique, la dimension patrimoniale et la dimension symbolique. Chaque individu possède ses propres représentations et perceptions vis-à-vis des différentes caractéristiques naturelles à des degrés d'appréciation plus ou moins élevés. Il existe une infinité de représentations et de relations avec la nature. Le capital naturel apprécié des résidents dépend donc de facteurs essentiellement subjectifs, d'ordres personnel et psychosociologique (parcours résidentiel, pratique de l'espace, représentations, éducation, profession, etc.). Pour mieux comprendre cette dynamique, il importe donc de recourir à des méthodes relevant des domaines de la psychologie et de la sociologie.

Néanmoins, il semble qu'il y ait un consensus autour de certains attributs du capital naturel des espaces ruraux qui pourraient expliquer les choix résidentiels. En effet, on les identifie quasi systématiquement à la notion de qualité des paysages ou de l'environnement.

Du côté du capital culturel, on note que les Wallons sont plus sensibles à la nature marquée par l'empreinte de l'Homme, c'est-à-dire reflétant davantage les aspects patrimoniaux du paysage que les aspects strictement naturels.

Nous nous sommes également intéressés aux moteurs permettant d'expliquer la présence de cette dynamique dans certaines zones rurales. Sur base des lectures réalisées, nous avons choisi d'en aborder deux : les moteurs liés à la dynamique de périurbanisation et les moteurs liés à la dynamique touristique des résidences secondaires.

- Premièrement, en ce qui concerne la dynamique de périurbanisation, nous avons ciblé l'exemple du Brabant wallon représenté par les **zones 2 et 3**. Dans ces zones, 80% des migrants quittent Bruxelles pour des raisons environnementales tandis que plus de 90% choisissent le Brabant wallon pour des raisons également environnementales. Le calme, la tranquillité, la convivialité, les espaces verts, la présence de jardins, la verdure et les caractéristiques de la campagne et de la ruralité sont les principaux critères qui ont attiré les nouveaux résidents. Le caractère champêtre du Brabant wallon est souvent cité. Que ce soit pour fuir l'environnement bruxellois perçu comme nuisible, ou pour vivre dans un environnement de meilleure qualité dans le Brabant wallon, on voit que la dynamique de périurbanisation repose essentiellement sur la dynamique d'attractivité des aménités naturelles.
- Deuxièmement, pour ce qui ressort de la dynamique touristique des résidences secondaires, nous avons vu que la majorité des résidences secondaires en Wallonie se

localisent dans les zones où l'indice de satisfaction à l'environnement est le plus élevé. Elles se localisent principalement dans les **zones 7, 8 et 9**. Notons que les **zones 2 et 3** ont également des indices de satisfaction élevés, mais la pression du marché immobilier est telle que les résidences secondaires, autrefois nombreuses dans ces deux zones, ont été remplacées par des résidences principales (Schmitz, 2008).

Espace vert, qualité de vie, verdure, environnement, espace naturel, caractère champêtre, meilleur cadre de vie, calme,... font partie d'une liste non-exhaustive de concepts et d'adjectifs qui permettent d'expliquer pourquoi les ménages choisissent de migrer dans les espaces ruraux. Malgré cela, ces termes restent flous et peu définis. Jusqu'aujourd'hui, très peu d'études ont cherché à combiner des critères d'évaluation objectifs et métriques à des critères plus qualitatifs relevant de la psychologie et de la sociologie pour réellement comprendre ce qui anime cette dynamique d'attractivité.

Au vu de l'importance des dimensions subjectives des relations à la Nature, nous recommandons néanmoins d'approfondir cette dynamique en réalisant des interviews et des enquêtes au sein de la population (catégories sociales, catégories « spatiales » etc.) pour en connaître davantage sur la perception et sur le vécu des espaces naturels. Seule une approche combinée et transversale permettrait de réellement appréhender l'importance que représentent les espaces naturels dans les choix de stratégie résidentielle.

○ Dynamique liée aux résidences secondaires

La résidence secondaire est, selon la définition de l'INSEE : « *une habitation servant notamment de logement de villégiature à ses propriétaires ou locataires, ceci uniquement pour des périodes de courte durée durant l'année (vacances, week-end, loisirs, etc.)* ». Les types de résidences secondaires sont divers, allant de la caravane résidentielle installée sur un terrain (aspect non traité ici) à la maison de caractère à la campagne en passant par l'appartement neuf. Il existe également des lotissements de secondes résidences, où celles-ci sont groupées.

Les statistiques officielles sur les résidences secondaires en Wallonie sont très lacunaires : elles font uniquement l'objet de quelques questions dans le cadre d'enquêtes nationales plus générales (enquête sur le budget des ménages jusque 2012, enquête Silk depuis 2011). Les données sur les taxes provinciales et/ou communales sur les secondes résidences ont fait l'objet d'une approche centralisée en 2015 par le biais d'une enquête de l'OTW.

Après un bref constat chiffré sur cette dynamique en Wallonie et dans la province de Luxembourg, les principaux moteurs, freins et impacts du développement des résidences secondaires sont mis en évidence à partir de la littérature.

L'OTW recense 25764 résidences secondaires en Wallonie en 2015, dont 40 % en province de Luxembourg, et 30 % en province de Namur. Entre 81 et 2004, le nombre de résidences secondaires a décru à proximité des villes importantes, une partie d'entre elles s'étant muées en résidences principales (on observe un phénomène du même ordre sur le territoire français). Il en reste moins de 600 en Brabant wallon. En province de Luxembourg, le nombre de résidences secondaires est resté stationnaire (autour de 9.000 unités) entre 2000 et 2008 (avec une concentration dans la partie Nord) tandis que le nombre de ménages belges disposant d'une résidence secondaire dans le pays augmentait de 38 % entre 2000 et 2010. La province ne capte donc pas la part qui pourrait théoriquement lui revenir dans cette croissance.

Les parcs résidentiels de W-E, lotissements soumis à permis, abritent une catégorie particulière de résidences secondaires : des habitations de 60m² maximum sur des parcelles de 200 m² maximum. Ces parcs sont concentrés essentiellement dans des vallées de l'Entre Sambre et Meuse (Nord de la zone 7), des environs de Durbuy, somme-Leuze et Aywaille (zone 9). Ils connaissent pour une part une évolution vers de la résidence permanente qui pose différents problèmes de qualité de l'habitat : les infrastructures, équipements (eau, électricité, égouttage,...) et les logements n'ont pas été créés dans cette optique, et les localisations sont parfois assez excentrées. Le manque de logements à loyer modéré est considéré comme la source principale de ce phénomène d'habitat permanent, qui malgré les importantes mesures mises en œuvre par la Wallonie (Plan HP), est loin de se résorber.

Les moteurs du développement des résidences secondaires sont pour une part liés à la demande, pour une part à l'offre : du côté de la demande, un attrait pour des régions rurales de la part de populations vivant en habitat dense se développe, par un phénomène de compensation ; par ailleurs l'accroissement des générations de « mediors » (45 ans et plus) et de seniors est à l'origine d'une demande croissante de secondes résidences. Du côté de l'offre, la qualité de l'environnement naturel et bâti, notamment les zones boisées et vallonnées, un marché immobilier abordable et des perspectives de mise en location, sont des facteurs d'attractivité. Les filières d'accès à la seconde résidence évoluent : une partie d'entre elles sont transmises par héritage, les propriétaires ayant alors un lien particulier avec la localité puisqu'ils en sont souvent originaires. L'acquisition et/ou la rénovation d'une habitation traditionnelle a aussi la cote, mais plus récemment la construction neuve ou l'achat issu d'une promotion immobilière se développent également, de même qu'un attrait pour des localisations au sein de petites villes.

Les impacts des résidences secondaires sont de nature diverse :

- Impacts économiques, liés aux dépenses alimentaires, de loisirs, shopping,... (maximisés via la mise en location des résidences en plus de l'occupation personnelle par les propriétaires) mais

aussi liés aux travaux de rénovation ; apport de ressources aux collectivités locales via les taxes sur les secondes résidences ;

- Impacts sociaux : la présence de résidents secondaires en trop grand nombre peut être source de certaines nuisances mais leur participation (variable) à la vie associative peut contribuer parfois à la revitaliser et à élargir les réseaux locaux ;
- Impacts environnementaux : les incidences issues des pressions liées au tourisme de séjour (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets..) dépendent du modèle d'aménagement local (concentration des hébergements ou dispersion des constructions) et de la capacité des communes à gérer les contraintes de circulation, de déchets, d'eaux usées (IFEN, 2000). Des problèmes surviennent lors de transformations massives de secondes résidences en résidences principales qui n'ont pas été anticipées, par exemple dans le cas de parcs résidentiels de week-end, qui sont souvent des domaines privés où les infrastructures sont du ressort du propriétaire.
- Impacts sur le patrimoine bâti : les résidences secondaires installées dans l'habitat ancien permettent la reconquête et la mise en valeur du patrimoine. Par contre, le parc immobilier de loisirs collectif (immeubles à appartements en copropriété) subit une dépréciation lente qui, si elle n'est pas contrée par des travaux de rénovation, peut aboutir à terme à des friches touristiques.
- Impacts démographiques : de nombreux résidents secondaires s'installent définitivement dans leur seconde résidence à l'âge de la pension.

L'analyse de cette dynamique appelle en conclusion à une double nécessité d'anticipation : nécessité d'anticiper les phénomènes de vases communicants entre résidences secondaires et résidences principales et nécessité d'anticiper les impacts potentiels de la densification de l'habitat sur des pratiques compensatoires de consommation de l'espace liées à l'acquisition de résidences secondaires.

- Dynamiques de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé, établissements hôteliers et les grandes infrastructures

Avec le développement du tourisme de masse qui commence dans la période de l'après-guerre, apparaissent, à côté de l'hôtellerie traditionnelle, de nouvelles formes d'hébergement touristique au Sud du sillon Sambre et Meuse. Si les hôtels et les premiers établissements du tourisme social étaient souvent situés dans ou à proximité de petits centres urbains ou villageois, de nouveaux complexes se développent selon d'autres principes de localisation : campings le long des cours d'eau, et, principalement dans les années 70, villages ou centres de vacances de grande capacité sur les plateaux et versants boisés. L'âge d'or de ces équipements est aujourd'hui passé et c'est à un déclin que doivent faire face beaucoup d'infrastructures vieillissantes, déclin appelant à une réflexion sur leur réaménagement ou leur réaffectation.

Nous avons opéré, sur base de la littérature existante, un examen de la situation des divers types d'hébergement existants et des éléments à l'origine des évolutions constatées. Nous envisageons ensuite à grands traits quelques pistes de renouvellement ou de réaffectation de l'offre d'hébergement touristique. Leurs conditions d'implantation liées à l'histoire du développement du tourisme sont bien sûr à prendre en compte dans cette réflexion.

Les constats :

Si les gîtes et chambres d'hôte ont aujourd'hui le vent en poupe, la petite hôtellerie familiale en milieu rural subit cette concurrence et vit une période de déclin : problèmes de rentabilité, nécessités de mise aux normes et difficultés d'accès aux fonds nécessaires,... Difficultés également pour les campings (thème que nous n'approfondirons pas ici), eux aussi soumis à de lourdes contraintes de mise en conformité. Dans les deux secteurs on assiste à des fermetures d'établissements et leur diminution va de pair avec une augmentation de qualité des hébergements tout comme une augmentation des prix moyens. Par ailleurs, si globalement le nombre des grandes infrastructures de masse (villages de vacances, tourisme social) est stationnaire, elles sont aujourd'hui vieillissantes et doivent affronter une diminution de leur fréquentation. Quelques-unes ont fermé; la majorité se retrouve aujourd'hui face à de grands défis à relever : rénovation énergétique, amélioration du confort et de l'animation, des modes de commercialisation,...

Les pistes d'intervention :

Pour favoriser la poursuite de l'activité d'hébergement, des montages financiers et organisationnels originaux existent, tels que la vente en copropriété ou en démembrement de la propriété (d'appartements de vacances ou de chambres d'hôtel), avec transfert de la gestion à un opérateur touristique ; la fédération d'un hôtel restaurant avec des gîtes et chambres d'hôte (avec système de réservation commun on-line), les services du premier étant proposés au second ; la montée en gamme et le recentrage vers l'activité de restauration et/ou l'accueil de séminaires...

Dans le domaine de la réaffectation des infrastructures, il s'agit avant tout de mener un processus de réflexion au cas par cas, tenant compte de facteurs tels que la localisation, la superficie, la situation juridique du bien... Une analyse de faisabilité et de rentabilité des affectations envisagées doit être effectuée afin de proposer des solutions réalistes notamment en ce qui concerne l'intervention des secteurs privé et/ou public. Le processus peut être encadré par des dispositifs tels que la réalisation d'un plan communal d'aménagement (PCA), d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) ou la reconnaissance comme site à réaménager (SAR) ouvrant potentiellement le droit à des subventions. Les cas de réaffectation en *maisons de repos*, fréquents pour les hôtels dans le passé, ne sont désormais envisageables que pour des grandes infrastructures, étant donné l'évolution des normes (dont un minimum de 50 chambres pour toute création nouvelle, des surfaces et conditions d'encadrement minimales...) Par ailleurs il existe une programmation spatiale des équipements menée au niveau régional dont il est impératif de tenir compte. Des reconversions en *logement* sont aussi envisageables, qu'il s'agisse de réaffectation à de l'habitat familial, de division en appartements

par des promoteurs ou des bailleurs sociaux, ou encore de formules telles que l'habitat groupé ou la mise en co-location, solution intéressante pour minimiser les frais de logement. La localisation de l'établissement à une proximité suffisante des équipements est une question centrale à envisager par rapport à une affectation en logements. Par contre, certaines *institutions sociales* accueillant des publics particuliers pour une durée limitée et offrant les services nécessaires en interne peuvent s'accommoder de localisations plus excentrées, ce qui n'empêche pas l'organisation de contacts avec le milieu local sur base volontaire.

4.2.2. Quatrième étape : Conclusion et recommandations générales

Des conclusions et des recommandations spécifiques à ces dynamiques ont été émises par l'équipe de recherche. Sur base de ces analyses, des constats transversaux et des recommandations générales qui en découlent peuvent être présentés.

- **Introduction : le constat initial et un retour sur la démarche de l'étude**

Les grandes dynamiques qui caractérisent les espaces ruraux depuis plusieurs décennies sont régulièrement abordées via une approche globale, au détriment des spécificités locales. « L'espace rural » y est considéré comme un espace homogène et relativement passif, renforçant une série d'idées préconçues sur son évolution et ses trajectoires. Effectivement, la Wallonie rurale a longtemps été considérée comme le « négatif » de l'espace urbain, réduisant sa prise en compte à une vision simpliste, erronée et unique de ses atouts, mais également de ses difficultés.

Pourtant, en descendant à l'échelle sous régionale, on observe dans les zones rurales, une multitude de fonctions à l'origine d'une mixité d'usages du sol. L'arbitrage entre les différentes fonctions apparaît comme un des enjeux majeurs. Effectivement, en réponse aux dynamiques globales qui les impactent et en fonction de leurs particularités, des dynamiques plus spécifiques et locales apparaissent, faisant naître des trajectoires différenciées multisectorielles et multi-acteurs.

En Wallonie, la structure spatiale régionale comporte un grand nombre de communes rurales ou semi-rurales. Chacune d'elle a un rôle à jouer selon ses potentialités propres et selon les relations qu'elle entretient avec son territoire, avec les villes ou communes voisines.

Afin de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre localement, le travail de recherche s'est penché sur une dizaine de dynamiques spécifiques. L'état des lieux de ces dynamiques et les conclusions qui s'y rapportent ont été présentés. Les lignes qui suivent s'attachent à présent à faire ressortir une conclusion transversale, mettant en avant les principaux constats et recommandations qui en découlent.

- **Non pas une, mais des ruralités**

Cette recherche, menée sur l'ensemble de la Wallonie, aboutit au constat que le territoire possède une multitude de réalités rurales, remettant en cause le caractère homogène que la majeure partie de la société accorde à ces espaces (voir ci-dessus).

Ce constat permet d'émettre des recommandations quant à la prise en compte des espaces ruraux dans les politiques territoriales. Parce que ces espaces montrent des comportements spatialement et historiquement différenciés, ils méritent, non pas une, mais des approches territoriales spécifiques : relatives aussi bien à leurs espaces non bâtis (champs, forêts,...) que bâtis (bâti dispersé, hameaux, villages, villes de différentes tailles et fonctionnalités,...). Différentes réalités rurales ont pu être mises en évidence à travers l'analyse des dynamiques réalisée lors de ce travail.

L'ancrage territorial des réalités qui composent les espaces ruraux wallons présente des ressemblances, mais également d'importantes spécificités, ce qui conduit à envisager ces espaces de manière distincte. En effet, même si on peut y repérer des problématiques communes aux territoires ruraux, leur comportement et leurs dynamiques sont le produit de l'histoire du territoire plus large dans lequel ils s'insèrent en interaction avec leur capital territorial. Pour aborder ces spécificités, la notion de capital territorial semble judicieuse à plusieurs égards.

- **Des politiques différenciées pour les espaces ruraux, appelant des réponses locales**

Dans un tel contexte, différencier les politiques en fonction des territoires - aussi bien des politiques visant les espaces ruraux (villages, bourgs,...) que celles des grandes villes - garde tout son sens. Au niveau wallon, il appartient de donner les grandes impulsions et les grands objectifs, mais aux

territoires de projet sous régionaux, tels les parcs naturels et autres formules de supra-communalité issues d'initiatives spontanées, il appartient d'étudier en profondeur le territoire et ses potentialités, sur base d'un diagnostic partagé impliquant ses forces vives et mobilisant les multiples facettes du capital territorial. Il convient pour ces territoires de définir une stratégie de développement cohérente incluant les relations ville-campagne internes et externes au territoire considéré. Le niveau régional peut intervenir en appui à ces démarches, en fournissant des données, des indicateurs, des conseils et informations.

Les opérations de développement rural ont bien sûr leur place dans l'édifice : elles sont au plus près des réalités communales et permettent une prise en compte optimale des besoins de chacun. Elles fournissent les références locales nécessaires pour opérer une traduction locale harmonieuse des objectifs visés à l'échelle régionale.

Quand elles prennent la forme de normes générales ou d'objectifs quantifiés identiques pour tous les territoires, les injonctions régionales se révèlent en effet parfois simplificatrices ou inadaptées face à la diversité des réalités locales. Celles-ci gagneraient parfois à être modulées en fonction des contextes (acteurs, moyens, aménités préexistantes,...) grâce à des diagnostics approfondis, notamment du capital territorial.

- **Une dynamique essentielle : l'attractivité résidentielle des espaces ruraux**

Au travers des dynamiques analysées, il apparaît que la dynamique d'attractivité résidentielle des zones rurales (grâce à leur qualité de vie (accès à la nature et aux possibilités de loisirs de plein air, qualité des paysages, vie sociale et convivialité, espace, tranquillité,...)) semble être un de leurs principaux moteurs de développement en Wallonie.

Cette attractivité résidentielle se traduit par différents itinéraires-type : celui des jeunes familles urbaines qui, en s'agrandissant, décident d'aller vivre à la campagne ; celui, assez répandu également, des personnes du 3^{ème} âge, qui préparent leur retraite par l'achat d'une seconde résidence en milieu rural et finissent par s'y installer définitivement, tout comme les parcours, peut-être plus atypiques, des natifs de régions rurales qui font le choix d'y rester dès leur jeunesse, et des actifs qui décident un jour de créer leur entreprise à proximité de leur lieu de vie, après parfois des années de navettes vers un emploi salarié plus lointain. Ces derniers parcours, de par leur lien privilégié avec l'emploi en milieu rural, méritent d'être particulièrement encouragés.

L'attractivité résidentielle a des retombées en termes d'urbanisation et de pression environnementale, mais aussi de rénovation du patrimoine bâti, de renforcement des petites villes en milieu rural, d'économie résidentielle (services aux résidents,...), de diversification du capital social et des réseaux d'ancrage de la population et d'hybridation culturelle résultant de la fréquentation des natifs et des nouveaux résidents.

- **Un besoin de données et d'expertise en appui aux diagnostics territoriaux**

Dans le cadre d'un vaste champ de recherche ciblant des dynamiques très diverses en un court laps de temps, notre appréhension des dynamiques rurales et du capital territorial ne pouvait se faire qu'essentiellement à l'échelle communale et/ou des zones rurales définies dans la recherche.

Cette approche reste toutefois limitative.

Premièrement, parce qu'au sein des zones rurales définies, les différentes dynamiques prennent parfois des visages différents, ce qui justifierait parfois un découpage plus fin.

Ensuite, on remarque que, particulièrement depuis la fusion des communes, les territoires communaux sont hétérogènes, incluant tantôt un ensemble de villages sans polarité particulière tantôt plusieurs villages articulés autour d'un pôle urbain. L'approche communale des dynamiques manque donc de précision : le développement des appartements dans une commune rurale par exemple, peut renvoyer à une implantation dans la ville-centre, à une dispersion périphérique ou encore à une présence au sein de divers noyaux villageois appartenant au territoire communal.

Pour territorialiser les dynamiques dans toutes leurs nuances, il conviendrait de descendre à l'échelle infra-communale et de mobiliser des données géolocalisées ou par secteurs statistiques. A cet égard, si les administrations améliorent la mise à disposition de bases de données géolocalisées, les manques créés par la disparition des recensements décennaux n'ont pas tous été comblés à l'heure actuelle. On manque par exemple de données sur l'activité économique locale, sur les résidences secondaires, sur le cadre de vie des résidents, sur le capital culturel des ruraux...

A une époque où la culture de l'aménagement privilégie les pôles comprenant des équipements et services comme lieux d'implantation des logements, emplois et autres activités, il importe d'examiner, grâce à des données à une échelle fine, si cette logique se concrétise dans les faits, mais aussi si elle rencontre les effets escomptés. Des questions sur ses impacts économiques, sociaux, environnementaux ou sur ses éventuels effets pervers méritent d'être soulevées.

- **Contre l'idée de ville dense, seul espace légitime**

Il existe, on l'a vu, une réelle attractivité des ressources naturelles et plus largement des espaces ruraux pour des populations en quête de nature, de tranquillité, de convivialité, d'un lieu de vie appropriable, etc. Cette tendance doit pouvoir être entendue et tempérer la logique actuelle du « tout à la ville », « seul espace légitime » (Ripoll & Rivière, 2007), au nom du développement durable et d'une société « bas carbone ».

Il est vrai que les objectifs de durabilité sont mis à mal par une dissociation croissante des lieux de vie et de travail entraînant une augmentation continue des navettes quotidiennes. Néanmoins, une grande diversité de modes de vie permet de concilier emploi et habitat dans les territoires ruraux sans nécessairement multiplier les navettes. Par exemple, de nombreux indépendants disséminés en milieu rural ont une activité qui se déroule localement. Il en va ainsi également pour les télétravailleurs (dont le nombre est en croissance) et les utilisateurs de tiers-lieux.

Par ailleurs, la migration au vert à l'âge de la retraite ou la fréquentation d'une résidence secondaire en fin de semaine, pratique parfois compensatoire à un mode de vie urbain dans un logement de taille plus réduite et un environnement vécu comme source de nuisances, sont des phénomènes résidentiels qui ne supposent pas de navettes quotidiennes.

- **Réinventer en territoire rural certains atouts économiques de la grande ville liés au capital immatériel**

Sur le plan économique, la ville, de par les contacts notamment informels qu'elle permet, sert de support à des réseaux favorables à l'innovation et la créativité, que jamais les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne pourront remplacer totalement. Cependant, si l'espace urbain de la grande ville est le support de rencontres aléatoires entre professionnels, la petite ville, le lieu de villégiature et le village peuvent l'être également. Les fonds européens, comme le PWDR par exemple, s'emploient eux aussi à créer du réseau dans les régions rurales : les opérations de développement rural, le travail d'animation économique des ALE, intercommunales ou autres acteurs, la mise en place de tiers-lieux sont autant de voies pour y contribuer également.

5. Bibliographie

- Billaud, J.-P. (2004). Environnement et ruralité : enjeux et paradoxes. *Desenvolvimento E Meio Amiente, 10*, 111–118.
- Braithwaite, K. (2009). *Building on What You Have Got : A Guide to Optimising Assets*. Dunfermline, Scotland.
- Camagni, R. (2008). Regional competitiveness: towards a concept of territorial capital (pp. 33–47). Springer.
- Camagni, R., & Capello, R. (2013). Regional Competitiveness and Territorial Capital: A Conceptual Approach and Empirical Evidence from the European Union. *Regional Studies, 47*(9), 1383–1402.
- Chevalier, P., & Dedeire, M. (2007). Les contrastes régionaux des dynamiques rurales européennes sont-ils porteurs de trajectoires territoriales ? Grenoble-Chambéry.
- Chevalier, P., Dedeire, M., Ghiotti, S., Hirczak, M., & Razafimahefa, L. (2009). Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité? Questions et débats.
- CPDT. (2011). Diagnostic territorial de la Wallonie, Ouvrage collectif.
- DATAR. (2003). Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable. *Etude Prospective de La DATAR*, 59 p.
- De Groot, R. S., Wilson, M. A., & Boumans, R. M. J. (2002). A typology for the classification, description and valuation of ecosystem functions, goods and services. *Ecological Economics, 41*, 393–408.
- Deverre, C., Mormont, M., & Soulard, C. (2002). La question de la nature et ses implications territoriales. In P. Perrier-Cornet (Ed.), *Repenser les campagnes* (L'Aube, pp. 217–238). La Tour d'Aigues, France.
- Dufrêne, M. (2013). Evaluation et modélisation des services agro-écosystémiques. In *Journée d'échanges entre le monde de la recherche et les gestionnaires de réserves*. Louvain-La-Neuve, Belgique: Natagora.
- ECNC. (2012). Aménagement du territoire, biodiversité et services écosystémiques. In *Nature et Aménagement du territoire* (BD SKILLS).
- Ernst&Young. (2014). Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon., 27.
- ESPON. (2011). *EDORA - European Development Opportunities for Rural Areas*.
- Farrell, G., & Thirion, S. (1999). La compétitivité territoriale : Construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER - "Innovation en milieu rural" Cahier de l'innovation n°6 - Fascicule 1. Observatoire européen LEADER.
- Germain, P., & Thareau, B. (2011). Les agriculteurs face à l'urbanisation, garantir la pérennité des exploitations. *Etudes Foncières, 150*(3-4).

- Loudiyi, S., Angeon, V., & Lardon, S. (2004). Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales. *Espaces et Sociétés*.
- Melot, R., & Bransiecq, M. (2013). La mise en débat de l'étalement urbain : l'Etat face aux projets des collectivités. In N. Bertrand (Ed.), *Terres agricoles périurbaines. Une gouvernance en construction* (Ed. Quae, pp. 125–134). Paris.
- Millennium Ecosystem Assessment. (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends, Volume 1*. Rashid Hassan, Robert Scholes, Neville Ash.
- Mora, O. (2008). *Prospective - Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*.
- OCDE. (2006). *Le nouveau paradigme rural : politique et gouvernance* (Éditions O).
- Panel de Citoyens Européen. (2007). *L'Europe rurale : enjeux, définitions et politiques - Quels rôles pour les espaces ruraux dans les sociétés européennes?*
- Perrier-Cornet, P., & Hervieu, B. (2002). Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble. In P. Perrier-Cornet (Ed.), *Repenser les campagnes* (L'Aube, pp. 9–31). La Tour d'Aigues, France.
- PNUE. (2012). *Document d'information : Economie verte - Valoriser la nature*.
- Ripoll, F., & Rivière, J. (2007). La ville dense comme seul espace légitime? Analyse critique d'un discours dominant sur le vote et l'urbain. *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 102, 121–130.
- Schmitz, S. (2008). Le "second" résident néerlandais en Ardenne, un étranger parmi d'autres. In J.-P. Diry (Ed.), *Les étrangers dans les campagnes, Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale* (Presses un, pp. 319–327). Clermont-Ferrand, France.
- SPW. (2012). *Les indicateurs clés de l'environnement wallon en 2012*. Service Public de Wallonie - DGARNE.